

Université de Montréal

**Le lien entre les facteurs individuels, le port d'armes à feu
et l'utilisation criminelle d'armes à feu**

par Marie-Hélène Gilbert-Lambert

École de criminologie
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté
en vue de l'obtention du grade de maîtrise ès. Sciences (M. Sc.)
en Criminologie

Août 2018

© Marie-Hélène Gilbert-Lambert, 2018

Résumé

Ce mémoire de maîtrise vise à identifier les liens réels et artificiels entre les facteurs individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu. Plus spécifiquement, ce mémoire vise à identifier les liens directs et indirects entre les caractéristiques individuelles des délinquants les plus susceptibles d'utiliser criminellement leurs armes à feu lorsque le port d'armes à feu est intégré comme variable médiatrice. Pour ce faire, des analyses de régression logistique sont effectuées sur un échantillon de 235 délinquants auprès desquels un sondage a été réalisé. Trois analyses de régression logistique ont été effectuées afin de statuer sur la présence d'un effet médiateur du port d'armes à feu : d'abord, entre les caractéristiques individuelles et l'utilisation criminelle d'armes à feu, ensuite entre les caractéristiques individuelles et le port d'armes à feu et, finalement, entre les caractéristiques individuelles et l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque contrôlé par le port d'armes à feu. Les résultats d'analyses de régression logistique révèlent que le port d'armes à feu agit comme variable médiatrice auprès de la vente de cocaïne, de la consommation d'alcool, d'avoir déjà été la cible d'un coup de feu et du port d'armes à feu par les pairs. Les liens entre ces facteurs et l'utilisation criminelle d'armes à feu sont donc indirects, sauf pour le port d'armes à feu par les pairs qui conserve des liens à la fois directs et indirects avec l'utilisation criminelle d'armes à feu. Par contre, les analyses de régression logistique révèlent également des changements dans les liens entre la consommation de cannabis et l'utilisation criminelle d'armes à feu ainsi qu'entre le risque perçu d'être la cible d'un coup de feu de la part d'un policier et l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque contrôlé par le port d'armes à feu. Il est donc possible que le port d'armes à feu ait un rôle de modérateur auprès de ces variables. Ainsi, il agirait comme médiateur pour certaines variables et comme modérateur pour d'autres. Ces résultats appuient l'importance d'avoir une approche intégrative de la perspective situationnelle et des prédispositions individuelles, car certaines relations sont devenues statistiquement significatives seulement une fois que le port d'armes à feu est intégré dans les analyses, alors que d'autres se sont vu être grandement modifiées.

Mots-clés : armes à feu, port d'armes à feu, utilisation d'armes à feu.

Abstract

This memoire aims to identify the real and artificial links between individual factors and the criminal use of firearms. More specifically, this memoire aims to identify the direct and indirect links between the individual characteristics of the offenders most likely to criminally use their firearms when the carrying of firearms is integrated as a mediating variable. Logistic regression analyzes are performed on a sample of 235 offenders from whom a survey was conducted. Three logistic regression analyzes were conducted to determine the presence of a mediating effect of the carrying of firearms: first, between individual characteristics and the criminal use of firearms, then between individual characteristics and the carrying of firearms and, ultimately, between individual characteristics and the criminal use of firearms when controlled by the carrying of firearms. Logistic regression results show that carrying a firearm acts as a mediating variable for cocaine sales, alcohol consumption, having been shot at and firearms carrying by peers. The links between these factors and the criminal use of firearms are therefore indirect, except for the carrying of firearms by peers who maintain both direct and indirect links to the criminal use of firearms. However, logistic regression analyzes also reveal changes in the links between cannabis use and the criminal use of firearms, as well as in the perceived risk of being shot at by a police officer and the criminal use of firearms when controlled by the carrying of firearms. It is therefore possible that the carrying of firearms has a moderating role with these variables. Thus, firearm carrying would act as a mediator for some variables and as moderator for others. These results support the importance of having an integrative approach to the situational perspective and individual predispositions, as some relationships have become statistically significant only once the carrying of firearms is incorporated into the analyzes, while others have been greatly modified.

Keywords: firearms, criminal firearm use, firearm carrying.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures	vi
Remerciements.....	vii
Introduction.....	1
Chapitre 1. Connaissances actuelles sur l'utilisation criminelle d'armes à feu.....	5
1.1. Les armes à feu et les crimes violents.....	6
1.2. La perspective situationnelle du crime	8
1.2.1. Motivations liées à la possession et au port d'arme à feu.....	10
1.3. Les prédispositions individuelles.....	18
1.3.1. L'âge	18
1.3.2. La vente de drogues	19
1.3.3. La consommation.....	20
1.3.4. L'appartenance à un gang	21
1.3.5. Les attitudes face aux armes à feu	23
1.3.6. La perception que les pairs portent une arme à feu	24
1.4. Schéma de l'utilisation criminelle d'armes à feu dans une approche intégrative.....	25
Chapitre 2. Méthodologie	29
2.1. Source des données.....	30
2.1.1. Échantillon	32
2.2. Variables	33
2.2.1. Variable dépendante.....	33
2.2.2. Variable médiatrice.....	34
2.2.3. Variables indépendantes	35
Âge.....	35
Vente de drogues.....	35
Consommation	35

Attitude face aux armes à feu.....	36
Victimisation.....	37
Risque perçu d’être victimisé.....	39
Accessibilité aux armes à feu.....	39
Port d’armes à feu par les pairs.....	40
2.3. Stratégie analytique.....	41
Chapitre 3. Facteurs individuels de l’utilisation criminelle d’armes à feu	44
3.1. Analyses descriptives de l’échantillon.....	45
3.2. Analyses bivariées des variables à l’étude.....	49
3.3. Différences et similitudes entre les variables indépendantes selon le port et l’utilisation criminelle d’armes à feu	54
Chapitre 4. Approche intégrative des facteurs individuels et situationnels	58
4.1. Analyses bivariées partielles.....	59
4.2. Analyses de régressions logistiques.....	62
Conclusion	74
Bibliographie.....	i

Liste des tableaux

Tableau 1. Statistiques descriptives des variables à l'étude. N=235	46
Tableau 2. Relations entre les variables à l'étude.....	50
Tableau 3. Tableau croisé entre la variable dépendante et la variable médiatrice.....	55
Tableau 4. Statistiques descriptives des variables indépendantes en quatre groupes.	56
Tableau 5. Analyse bivariée partielle entre les variables à l'étude lorsque le port d'armes à feu est une variable médiatrice.....	60
Tableau 6. Analyses de régressions logistiques.....	64

Liste des figures

Figure 1. Schéma de l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque le port d'armes à feu agit en tant que variable médiatrice	27
Figure 2. Schéma des effets médiateurs et modérateurs du port d'armes à feu.....	68

Remerciements

Un merci particulier à mon directeur de maîtrise, Carlo Morselli, pour m'avoir donné la chance de faire cette étude et pour ses précieux conseils. Un grand merci également aux membres du jury, Étienne Blais et Marc Ouimet, pour leurs commentaires enrichissants qui ont permis de bonifier ce mémoire.

Merci également à ma famille pour leur soutien tout au long de mon parcours académique. Merci aussi à mes amis qui m'ont comprise et soutenue autant à travers les bons moments qu'à travers ceux plus difficiles. Merci à tous ceux qui m'ont motivée, de près ou de loin.

Introduction

Malgré que les homicides soient plutôt rares au Canada, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont augmenté en 2016 pour atteindre le plus haut taux en onze ans (David, 2017). L'utilisation criminelle d'armes à feu est un enjeu considérable dans la société canadienne, car une arme à feu peut contribuer à l'escalade et à la létalité de la violence (Zimring, 1968, 1972).

Un débat est toujours d'actualité quant aux conclusions sur le lien entre les armes à feu et les crimes violents. Pendant que certains chercheurs affirment que les armes à feu sont une cause des crimes violents (Cook, 1981, 1983), d'autres chercheurs croient que les armes à feu réduisent le taux de crime violent (Kates et Mauser, 2006; Kleck, 1997; Lott, 2010; Mauser, 2015). D'autres études affirment également que les armes à feu et les crimes violents n'ont aucun lien entre eux (Southwick, 1997). La plupart des études au courant des dernières années suggèrent un lien entre le taux de crime violent et la disponibilité des armes à feu (Cummings, Koepsell, Grossman, Savarino et Thompson, 1997; Kellermann et al., 1993; McDowall, 1995). Ainsi, ceux qui sont d'avis qu'un contrôle des armes à feu diminuerait le taux de crime violent croient que la disponibilité des armes à feu accroît les taux de crime violent (Cook et Ludwig, 2006; Hoskin, 2001). En revanche, certains auteurs sont contre le contrôle des armes à feu, car les armes à feu permettent aux victimes potentielles de se protéger et ainsi dissuader les contrevenants (Kleck et Gertz, 1995; Kleck et Patterson, 1993).

La plupart de ces études font référence à la théorie de la disponibilité des armes à feu, qui s'inscrit dans une perspective situationnelle. La perspective situationnelle explique comment les environnements immédiats affectent le comportement criminel et pourquoi certains environnements sont criminogènes (Wortley et Mazerolle, 2008). Or, les gens sont différents et opèrent dans des environnements différents (Wikström, 2006). Tandis que les facteurs systémiques et leurs processus sociaux associés n'expliquent pas ce qui pousse les individus à commettre des crimes, ils aident à expliquer pourquoi les individus deviennent différents et pourquoi ils opèrent dans des environnements différents et, par conséquent, aident à expliquer pourquoi ils développent différentes propensions individuelles et pourquoi ils sont confrontés à différents facteurs environnementaux dans leur vie quotidienne (Wikström, 2005). Ainsi, pour expliquer un crime, il est nécessaire d'identifier les caractéristiques personnelles des individus et les caractéristiques principales de l'environnement qui influencent les comportements criminels (Wikström, 2006).

Or, la majorité des études sur le crime par arme à feu s'est consacrée aux dispositions individuelles sans tenir compte de l'approche situationnelle. Toutefois, les facteurs qui expliquent l'utilisation d'armes à feu ne sont pas uniquement spécifiques à la propension à la violence d'un individu (Brennan et Moore, 2009). En conséquence, peu d'études ont utilisé une approche intégrative à la fois des prédispositions individuelles et de la perspective situationnelle dans l'explication de l'utilisation criminelle d'armes à feu. Peu de recherches ont également étudié l'utilisation d'armes à feu chez les délinquants, bien que les motivations à l'acquisition d'une arme à feu soient bien documentées.

Ce mémoire opte donc pour une approche intégrative des deux perspectives afin de connaître les effets indépendants de chacun des facteurs reliés à ces perspectives lorsqu'elles sont considérées dans une même analyse. Puisque la présence d'une arme à feu peut être considérée comme un élément situationnel et qu'un facteur situationnel, lors d'analyses statistiques, peut s'insérer en tant que variable médiatrice, le port d'armes à feu sera considéré comme une variable médiatrice lors des analyses du présent mémoire.

L'objectif de ce mémoire de maîtrise vise donc à identifier les liens directs et indirects entre les caractéristiques individuelles des délinquants les plus susceptibles d'utiliser criminellement leurs armes à feu lorsque le port d'armes à feu est intégré comme variable médiatrice. Les résultats d'analyses permettront de statuer sur les liens réels ou artificiels entre les différents facteurs et l'utilisation criminelle d'armes à feu.

Ce mémoire de maîtrise compte quatre chapitres. Le premier chapitre comprend une recension des connaissances actuelles sur les armes à feu, où la perspective situationnelle ainsi que les facteurs individuels généralement liés à l'utilisation criminelle d'armes à feu sont expliqués. La problématique est également élaborée à la fin de ce chapitre.

Ensuite, le deuxième chapitre présente la méthodologie employée. Cette section contient des informations sur les sources des données, l'échantillon à l'étude, les variables à l'étude ainsi que la méthode analytique. Le troisième chapitre présente les résultats d'analyses descriptives et bivariées concernant les variables reliées aux facteurs individuels de l'utilisation criminelle d'armes à feu. Ces résultats sont également interprétés et comparés aux études antérieures.

Le quatrième chapitre présente les résultats des analyses bivariées partielles lorsque le port d'armes à feu est intégré comme variable médiatrice, ainsi que les résultats des analyses multivariées. L'interprétation des résultats de ces deux types d'analyses est également présentée. Enfin, la conclusion termine sur les forces et limites du mémoire.

Chapitre 1. Connaissances actuelles sur l'utilisation criminelle d'armes à feu

Ce chapitre est divisé en quatre sections. La première partie présente les études épidémiologiques sur les taux d'homicide et de suicide commis avec armes à feu au Canada dans les dernières années. Ensuite, l'effet d'une arme à feu à l'intérieur d'un domicile sur le risque d'homicide et de suicide est abordé. Les études sur le risque d'avoir une arme à feu chez soi sont, de manière générale, basées sur des concepts situationnels.

La deuxième section présente la perspective situationnelle du crime. Les premiers paragraphes donnent une explication générale de ce qu'est la perspective situationnelle du crime. Les paragraphes suivant la sous-section de la présence des armes à feu s'intéressent particulièrement à l'effet d'une arme à feu sur l'issue d'un conflit selon la perspective situationnelle, après avoir présenté quelques études sur les motivations à l'acquisition d'armes à feu. Ces paragraphes comprennent les études portant sur l'impact de la disponibilité des armes à feu sur les taux de crime violent ainsi que sur les concepts d'outil facilitateur du crime.

La troisième section présente les études sur les prédispositions individuelles qui mènent au port et à l'utilisation criminelle d'armes à feu. Cette section explique quels sont les facteurs généralement recensés dans l'explication du port d'armes à feu et de l'utilisation criminelle d'armes à feu.

Enfin, étant donné les limites des recherches existantes, la dernière section présente la problématique de la présente étude ainsi que ses objectifs. Cette section présente le schéma intégratif des perspectives situationnelles et des prédispositions personnelles menant à l'explication de l'utilisation criminelle d'armes à feu.

1.1. Les armes à feu et les crimes violents

Les armes à feu, au Canada, sont l'un des types d'armes les plus utilisés dans la commission d'homicides chaque année (Tita, Troshynski et Graves, 2007). En 2016, les armes à feu étaient la méthode la plus souvent employée pour commettre un homicide au Canada (38%), dépassant les armes pointues (30%) pour la première fois depuis 2012 (David, 2017).

Même si les homicides se font rares au Canada, les taux d'homicide constituent des repères fiables en ce qui concerne les niveaux de crimes violents tant au Canada qu'ailleurs

dans le monde (Ouimet et Montmagny-Grenier, 2014; United Nations, 2014). En 2016, au Canada, le nombre de victimes d'homicide s'élève à 611, ce qui représente deux victimes de plus que l'année précédente, et, par le fait même, le plus grand nombre de victimes d'homicide au Canada depuis 2008 (David, 2017). Malgré cette hausse du nombre de victimes d'homicide, le taux d'homicide (1,68 pour 100 000 habitants) a diminué de 1% par rapport à l'année précédente en raison de la croissance démographique au Canada. De façon générale, au Canada, le taux d'homicide est en baisse constante au fil des années (David, 2017).

Toutefois, en 2016, le nombre et le taux d'homicide commis à l'aide d'une arme à feu augmentent pour une troisième année consécutive. Ce sont 44 homicides de plus que l'année précédente qui ont été commis à l'aide d'une arme à feu en 2016, soit 223 homicides. Par ailleurs, le taux d'homicide commis à l'aide d'une arme à feu (0,61 pour 100 000 habitants) est en hausse de 23% comparativement à l'année 2015 et constitue le taux le plus élevé depuis 2005 (David, 2017). En 2013, environ 1 homicide sur 4 (27 %) a été commis au moyen d'une arme à feu, alors qu'en 2016, ce sont 4 homicides sur 10 (38 %) qui impliquaient une arme à feu (Cotter, 2018).

Hormis les homicides, les blessures par balle classées comme fatales comprennent également les suicides et les décès accidentels (Dandurand, 1998). Au Canada, environ un décès sur cinq (21 %) attribuable à une arme à feu découle d'une infraction criminelle, tandis que la majorité (79 %) fait suite à des suicides, des accidents ou à des interventions policières (Cotter, 2014b). Le pourcentage des suicides commis au moyen d'une arme à feu serait associé à la disponibilité des armes à feu (Dandurand, 1998). En effet, les analyses d'une étude démontrent que la disponibilité des armes à feu au Canada était associée à un pourcentage plus élevé de suicides et d'homicides commis avec des armes à feu, sauf chez les victimes âgées (Lester, 2001). Cependant, peu de données existent quant aux tentatives de suicide échouées, ce qui limite les conclusions qui peuvent être tirées de ces résultats. Une étude en Nouvelle-Zélande a fait des analyses à l'aide de trois groupes, un groupe de 197 personnes qui se sont suicidées, un groupe de 302 personnes qui ont échoué leur tentative ainsi qu'un groupe témoin de 1 208 personnes choisies au hasard. Les résultats de cette étude ont révélé que l'accessibilité à une arme à feu n'était pas associée à un risque plus élevé de suicide, mais était associée à une plus grande probabilité que ce type d'arme soit choisi comme méthode de suicide (Beautrais, Joyce et Mulder, 1996).

Plusieurs études ont également révélé qu'avoir une arme à feu à l'intérieur du domicile est associé à un risque accru d'homicide par arme à feu et de suicide par arme à feu (Dahlberg, Ikeda et Kresnow, 2004; Hepburn et Hemenway, 2004; Kellermann et al., 1992, 1993; Killias, 1993; Wiebe, 2003). Kellermann et al. (1993) ont évalué les risques et les bénéfices associés au fait de conserver une arme à feu à la maison à l'aide de 420 cas d'homicides commis aux domiciles des victimes dans les états du Tennessee, de Washington et de l'Ohio. Leurs résultats démontrent que les armes à feu conservées à la maison sont associées à une augmentation du risque d'homicide par un membre de la famille ou une connaissance intime. Selon une autre étude, l'association entre les armes à feu à l'intérieur du domicile et le risque d'homicide serait indépendante des pratiques d'entreposage, du type d'arme à feu ou du nombre d'armes à feu à la maison (Dahlberg et al., 2004). Ainsi, la facilité d'accès aux armes à feu augmente le risque de suicide dans le domicile (Kellermann et al., 1992).

Plusieurs études ont été menées concernant la présence d'une arme à feu à la maison ou le fait d'être propriétaire d'une arme à feu et le risque de mort violente. Toutefois, peu de recherches ont étudié l'usage des armes à feu chez les délinquants ainsi que l'usage des armes à feu à l'extérieur du domicile. La grande majorité des recherches sur les crimes commis à l'aide d'une arme à feu étudient le lien entre le nombre d'armes à feu disponibles et les taux de crime avec violence, de suicide et d'accident dans une population donnée. Ces études se fondent principalement sur la théorie de l'opportunité et la théorie de la disponibilité générale des armes à feu, qui sont deux théories s'insérant dans une perspective situationnelle du crime.

1.2. La perspective situationnelle du crime

De manière générale, la perspective situationnelle du crime est un ensemble de théories qui se concentrent sur les événements criminels et les circonstances immédiates dans lesquelles ils se déroulent. En ce sens, la perspective situationnelle explique comment les environnements immédiats affectent le comportement criminel et pourquoi certains environnements sont criminogènes. Selon certains chercheurs, les facteurs situationnels seraient les éléments les plus importants dans l'explication du crime en comparaison aux autres éléments concernant les prédispositions de l'individu (Sutherland, 1992; Sutherland, Cressey et Luckenbill, 1995). Au plan individuel, la perspective situationnelle examine les

effets d'éléments spécifiques de l'environnement immédiat sur les comportements spécifiques des individus. Ainsi, la façon dont se comporte un individu peut varier d'une situation à l'autre selon les influences environnementales immédiates (Mischel, 1969; Wortley et Mazerolle, 2008b). En effet, le comportement criminel serait influencé de manière significative par l'environnement dans lequel l'individu se trouve. Ce principe de la spécificité comportementale implique que le comportement criminel ne se limite pas à certains délinquants ayant des dispositions criminelles, mais qu'il pourrait s'appliquer à la plupart des gens compte tenu des circonstances (Wortley et Mazerolle, 2008b).

C'est avec la théorie des activités routinières que l'accent a d'abord été posé sur les circonstances dans lesquelles un crime est commis plutôt que sur les caractéristiques de l'agresseur. Cette théorie ne concerne pas seulement la façon dont les situations créent des actes criminels, mais aussi la manière dont les activités routinières créent des situations propices au crime (Cohen et Felson, 1979; Felson et Cohen, 1980). En effet, selon les auteurs, chaque infraction accomplie avec succès exige un délinquant ayant à la fois des tendances criminelles et la capacité de mettre en œuvre ces tendances, une personne ou un objet fournissant une cible appropriée pour le délinquant et l'absence de surveillants capables d'empêcher les infractions. Ce modèle repose sur la croyance que la structure des activités routinières influence les opportunités criminelles et, donc, affecte les tendances dans les taux de criminalité (Cohen et Felson, 1979; Felson, 1987; Felson et Cohen, 1980). De cette façon, la théorie des activités routinières ne cherche pas à examiner les raisons pour lesquelles un individu est enclin à commettre un crime, mais tient plutôt pour acquise la tendance criminelle et examine, à partir de cela, la manière dont l'organisation spatio-temporelle des activités sociales influence un individu à traduire ses penchants criminels vers une action (Cohen et Felson, 1979).

Par ailleurs, certaines études démontrent que les situations peuvent précipiter le comportement criminel. Ainsi, avant la commission d'un crime, le contrevenant n'est pas nécessairement motivé à profiter d'une opportunité criminelle. Ce sont les facteurs situationnels, tels que la pression des pairs et le stress environnemental, qui peuvent entraîner un individu à commettre un crime qu'il n'avait pas envisagé (Wortley, 2001, 2002). Ainsi, la criminalité ne serait pas seulement le résultat de caractéristiques individuelles, mais également de la décision de saisir une opportunité criminelle.

Appliquées à l'utilisation d'armes à feu, ces hypothèses impliquent qu'une personne qui commet un crime à l'aide d'une arme à feu n'avait pas nécessairement une motivation criminelle avant la perpétration du crime, qu'elle a plutôt saisi l'opportunité d'utiliser l'arme à feu. En effet, certaines situations peuvent induire un stress qui provoquera ensuite une réaction antisociale, en particulier sous une forme agressive (Wortley, 2001). Par exemple, un individu impliqué dans la vente de drogues, qui porte une arme à feu sur lui à des buts de protection, peut utiliser criminellement son arme à feu en réponse à un stress situationnel. En effet, les prédispositions de l'individu mènent ce dernier à vivre des situations à risque, et ces situations à risque mènent ce même individu à répondre de façon agressive. Or, si certains tueurs potentiels étaient privés d'armes à feu, le taux d'homicide criminel serait réduit (Cook, 1981). Le catalyseur qui facilite ainsi la commission d'un acte criminel est le port d'arme à feu.

1.2.1. Motivations liées à la possession et au port d'arme à feu

D'abord, la raison la plus fréquemment citée dans les écrits pour expliquer la décision de porter une arme à feu est le besoin d'autoprotection (Blumstein, 1995, 2002). En effet, plusieurs chercheurs ont également constaté que la protection ou l'autodéfense est la motivation la plus souvent rapportée pour la décision de posséder une arme à feu (Bennett et Holloway, 2004b; Dimock, Doherty et Christian, 2013). L'étude de Bennett et Holloway (2004b), réalisée à l'aide d'entretiens avec 1 570 personnes en état d'arrestation menées en Angleterre et au pays de Galles, s'est intéressée aux raisons de possession d'armes à feu illégales. La raison la plus souvent invoquée, rapportée par plus du tiers des répondants (36%), était la protection ou la légitime défense. Environ un cinquième des répondants ont déclaré avoir obtenu une arme à feu à des fins criminelles (21%) alors que d'autres voulaient une arme à feu pour impressionner les gens (7%).

Ce motif de protection personnelle semble prévalent pour les populations générale (Dimock et al., 2013; Kleck et Gertz, 1998), juvénile (Blumstein, 1995; Sheley et Wright, 1993; Smith, 1996) et criminalisée (Bennett et Holloway, 2004b; Decker, Pennell et Caldwell, 1996, 1997; Morselli, 2002; Wells, Katz et Kim, 2010). Or, ce serait plus particulièrement parmi les délinquants que l'on retrouverait le plus grand taux de port d'armes à feu dans un but de protection (Decker et al., 1997). En effet, la proportion de personnes criminalisées

ayant répondu que la raison la plus importante de posséder une arme à feu était la protection personnelle représentait plus de 50 % des effectifs dans plusieurs études (Decker et al., 1996, 1997; Wells et al., 2010). Par exemple, à l'aide de 7 000 détenus provenant de 11 zones urbaines ayant participé au programme *Drug Use Forecasting* (DUF), Decker et al. (1997) ont étudié l'accès aux armes à feu, leur disponibilité et la raison pour laquelle elles sont possédées et utilisées. Leurs résultats démontrent que la motivation la plus importante à la possession d'une arme à feu est le besoin de protection ou d'autodéfense (environ 67 %). Ces contrevenants s'arment pour se protéger d'autres délinquants, mais également contre les potentielles victimes armées (Morselli, 2002). Par ailleurs, les délinquants seraient les individus les plus impliqués dans l'acquisition d'armes à feu (Bennett et Holloway, 2004b; Watkins, Huebner et Decker, 2008). Toutefois, peu d'études se sont penchées sur l'utilisation criminelle d'armes à feu des délinquants.

L'hypothèse généralement avancée pour expliquer ce besoin d'autoprotection est la peur du crime et de la victimisation. En effet, les individus ayant subi une ou des victimisations criminelles seraient plus craintifs d'être victimes d'un acte criminel à nouveau et, par conséquent, sont plus susceptibles de porter une arme à feu pour se protéger (DeJong, 1997; Felson et Pare, 2010; Kleck, Kovandzic, Saber et Hauser, 2011; Pare et Korosec, 2014; Warr et Stafford, 1983; Ziegenhagen, 1990). Cette notion de victimisation antérieure pourrait également comprendre les expériences vicariantes (Barragan, Sherman, Reiter et Tita, 2016). Par conséquent, même si l'individu n'est pas directement impliqué, le fait qu'une personne de son cercle social ait été victime de violence par arme à feu aurait un impact sur sa décision d'acquérir une arme à feu (Barragan et al., 2016). Certaines études avancent même que si certains individus choisissent de porter une arme à des fins d'autoprotection, c'est qu'ils ne sont pas confiants en la police ou en d'autres aides pour assurer leur protection lors de situations impliquant une activité criminelle (Barragan et al., 2016; Blumstein, 2002; Ziegenhagen, 1990).

Cette hypothèse de la peur du crime et de la victimisation est toutefois mitigée. Effectivement, d'autres résultats de recherches suggèrent que les relations entre la victimisation et la possession d'armes à feu à des fins de protection et celle entre la peur du crime et le port d'armes à feu ne sont pas significatives (Bankston, Thompson, Jenkins et Forsyth, 1990; Lizotte et Bordua, 1980).

Ces variations dans les résultats sur le lien entre la victimisation et les armes à feu peuvent s'expliquer par le fait que la victimisation antérieure stimule le port d'armes à feu, mais que, par la suite, le port d'armes à feu dissuade de nouvelles victimisations, ce qui implique que les taux de victimisation restent stables et les chercheurs qui étudient les variances auprès de données officielles ne perçoivent aucun changement (Kleck et Gertz, 1998). Il est également possible que l'étiologie du port d'armes à feu chez les jeunes soit unique et donc différente de chez les adultes, ce qui entraîne nécessairement une différence dans les résultats d'études sur la victimisation et les armes à feu chez les jeunes et chez les adultes (Cao, Zhang et He, 2008). Finalement, les divergences dans les résultats peuvent également s'expliquer par les différents concepts étudiés. En effet, selon certains chercheurs, la peur du crime et le risque perçu de victimisation seraient deux concepts bien différents : la peur serait une réaction émotionnelle à la perception imminente de victimisation, alors que le risque perçu de victimisation serait une réaction cognitive à la probabilité d'être victimisé. Ce serait plus précisément le risque perçu de victimisation qui augmenterait la probabilité de se procurer ou de porter une arme à feu à des fins de protection (Kleck et al., 2011; Melde, Esbensen et Taylor, 2009). La majorité des chercheurs s'entendent sur l'hypothèse de la peur du crime et de la victimisation pour expliquer le port d'armes à feu à des fins de protection.

Ce lien semble toutefois être associé uniquement aux variables d'acquisition et de port d'armes à feu. À la lumière des écrits, il ne semblerait pas exister de lien entre la peur du crime, la victimisation et l'utilisation criminelle d'armes à feu. Étant donné que la peur du crime et de la victimisation a surtout été amenée comme explication à l'armement à des fins d'autoprotection, il existe actuellement un manque de connaissances concernant le potentiel impact de la peur du crime et de la victimisation sur l'utilisation criminelle d'armes à feu.

Le phénomène d'autoprotection, principalement étudié aux États-Unis, est un peu plus ambigu en ce qui concerne le Canada. En fait, les Canadiens utiliseraient beaucoup moins les armes à feu comme moyen de protection que les Américains (Casavant et Jackson, 2004; Mauser, 1996). Pour la population générale canadienne, la chasse semble constituer la motivation principale à l'acquisition d'une arme à feu (Casavant et Jackson, 2004; Mauser, 2015) tandis que dans les autres pays, les raisons récréatives, telles que la chasse, le tir à la cible ou la collection, constituent la deuxième source de motivation la plus souvent rapportée (Decker et al., 1996, 1997; Dimock et al., 2013). Toutefois, l'utilisation d'armes à feu à des

fins de protection tend à être un peu plus répandue que ce qui est généralement sous-entendu dans les croyances populaires (Mauser, 1996). En effet, chaque année, ce sont entre 60 000 et 80 000 fois que les Canadiens rapportent utiliser une arme à feu pour se protéger contre des individus ou des animaux dangereux. Parmi ces incidents, l'arme à feu était utilisée en défense contre des menaces provenant d'autres individus entre 19 000 et 37 500 fois (Mauser, 1996, 2015).

Non seulement l'utilisation d'armes à feu pour se protéger est plus répandue qu'on ne le croit, mais les armes de poing sont également utilisées de plus en plus fréquemment dans les crimes violents et les homicides au Canada (Cotter, 2014a, 2014b). En effet, depuis le début des années 90, le taux d'homicide perpétré à l'aide d'armes de poing a dépassé celui commis à l'aide de carabines ou de fusils de chasse (Cotter, 2014b). À titre d'exemple, les armes de poing ont été utilisées dans la majorité des cas d'homicides (58 %) commis par armes à feu au Canada en 2016, alors que les carabines et les fusils de chasse y étaient pour 22 % (David, 2017). Certains chercheurs rapportent que les armes de poing ont de plus grandes probabilités d'être impliquées dans un crime dû à la facilité avec laquelle un individu peut dissimuler et porter sur lui ce type d'arme (Blais, 2012; Koper, 2014).

En somme, la grande majorité des individus qui décident de s'armer ne le ferait pas à des fins criminelles, mais plutôt à des fins de protection personnelle (Kleck et Gertz, 1998; Sheley et Wright, 1993; Smith, 1996; Wells et al., 2010; Wright et Rossi, 1986). En effet, ce serait une erreur de penser que le port d'armes à feu est accompli principalement avec une intention criminelle, excepté au sens définitionnel où le port d'armes sans permis est lui-même un crime (Kleck et Gertz, 1998). De multiples résultats d'études constatent que le port d'armes à feu peut être instrumental et que les armes peuvent être portées pour des raisons défensives sous un risque de victimisation plutôt que pour des raisons agressives (Brennan et Moore, 2009).

Cependant, une certaine proportion des homicides commis avec une arme à feu ne résulte pas d'une intention claire de commettre un crime. Effectivement, puisque la majorité des homicides est le résultat immédiat d'altercations, peu d'auteurs d'homicides ont l'intention de tuer au moment de leur agression (Cook, 1981). Certains crimes commis à l'aide d'une arme à feu sont commis dans des endroits publics où l'agresseur n'avait pas planifié son crime, mais possédait une arme à feu au moment de l'agression seulement parce qu'il en

portait une sur lui à des fins d'autoprotection (Kleck et Gertz, 1998). Porter une arme à feu sur soi peut donc impliquer une utilisation préventive de l'arme, particulièrement si l'autre individu possède également une arme à feu (Blumstein, 2002). Kleck et Gertz (1998) en viennent alors à deux conclusions. D'abord, seulement une petite partie des incidents lors de port d'armes à feu, même par des délinquants, avaient pour but de commettre un crime violent. Ensuite, dans les cas moins fréquents où des délinquants commettent effectivement un crime violent, ils les commettent souvent avec des armes à feu présentes sur les lieux. La présence de ces armes à feu s'explique soit parce que les délinquants pensaient qu'elles seraient utiles pour contrôler les victimes potentielles et assurer ainsi le succès du crime, soit parce qu'ils portaient initialement des armes à feu sur eux pour se protéger, mais ont fini par être impliqués dans un crime non planifié (Kleck et Gertz, 1998). Ainsi, l'accessibilité immédiate d'une arme à feu peut rendre les circonstances de l'agression beaucoup plus dangereuses qu'avec une arme moins létale (Cook, 1981).

L'accessibilité à une arme à feu réfère au concept de disponibilité spécifique des armes à feu, c'est-à-dire aux coûts et aux efforts auxquels un individu doit faire face lorsqu'il souhaite obtenir une arme à feu (Cook, 1983; Morselli, 2002). L'accessibilité aux armes à feu est un concept plus individuel en comparaison avec la disponibilité générale des armes à feu, qui réfère au nombre global d'armes à feu en circulation, légalement ou non, dans un pays et par la facilité avec laquelle on les obtient de façon générale (Morselli, 2002). Plusieurs chercheurs sont d'avis que plus les armes à feu sont disponibles et accessibles, plus les gens dangereux en obtiennent une facilement et, par conséquent, plus la probabilité de crimes commis par armes à feu est grande (Cook et Goss, 2014). En effet, certaines études suggèrent que la disponibilité des armes à feu est positivement associée aux taux de criminalité avec armes à feu et aux taux d'homicide (Alzheimer, 2010; Cook et Goss, 2014; Hoskin, 2001). Par exemple, une étude basée sur des données de 200 régions recueillies sur 20 ans, a constaté une relation significative entre l'accessibilité des armes à feu et les homicides (Cook et Ludwig, 2006). Au plan individuel, plusieurs chercheurs sont d'avis que l'augmentation de la disponibilité spécifique des armes à feu inciterait les individus à commettre des crimes qu'ils ne commettraient pas si les armes à feu n'étaient pas accessibles (Alzheimer, 2010). Ainsi, le port d'une arme à feu par un individu peut faciliter la commission de crimes non planifiés ou influencer ses résultats (Kleck et Gertz, 1998).

Autrement dit, l'arme à feu peut être considérée comme un outil facilitateur du crime (Cook, 1983; Wells et Horney, 2002; Zimring, 1968, 1972). En effet, une arme à feu peut contribuer à l'escalade et à la létalité de la violence, ce qui est communément appelé « l'instrumentalité des armes » (Zimring, 1968, 1972). Tout conflit peut alors devenir une situation dangereuse lorsque plusieurs parties sont en possession d'une arme à feu (Morselli, Petit, Turcotte et Gagnon, 2010). Toutefois, un débat existe quant à cette hypothèse. D'un côté, certains chercheurs croient que les armes à feu facilitent le crime (« *guns kill people* ») alors que de l'autre côté, certains croient que la relation entre les armes à feu et la violence est fallacieuse et que l'intention de l'agresseur est la cause à la fois de l'utilisation d'une arme à feu et du résultat violent (« *people kill people* »).

Afin de supporter l'hypothèse de l'instrumentalité des armes à feu, Zimring (1968, 1972) avance trois conclusions : la majorité des homicides n'est pas le résultat d'une seule et unique intention de blesser à tout prix, plusieurs attaques non fatales avec des couteaux et des armes à feu sont impossibles à distinguer de façon apparente entre le motif, l'intention et la dangerosité de nombreuses autres attaques mortelles, et, enfin, la dangerosité de l'arme a un impact considérable sur le taux de mortalité par attaque. Par exemple, au Canada, en 2012, l'utilisation d'une arme à feu a donné lieu à des blessures graves ou causé la mort de la victime dans 33 % des affaires ayant entraîné des blessures, une proportion plus élevée que celle des crimes violents commis en ayant recours à d'autres armes (14 %) ou à la force physique (4 %) (Cotter, 2014b). Certains auteurs suggèrent même que l'utilisation d'armes à feu réduit les efforts psychologiques et physiques requis à la perpétration d'un crime violent (Kleck, 1997; Wells et Horney, 2002). Tirer un coup de feu sur quelqu'un serait un moyen impersonnel d'attaquer autrui (Kleck, 1997). En conséquence, une telle réduction des efforts psychologiques résulte en un crime violent qui ne se serait probablement pas produit en l'absence d'armes à feu (Brennan et Moore, 2009).

Les chercheurs qui croient que les armes à feu facilitent le crime (« *guns kill people* ») sont d'avis qu'il doit y avoir un contrôle des armes à feu. En effet, une réglementation efficace diminuerait les probabilités d'usages inadéquats et réduirait ainsi la criminalité liée aux armes à feu (Blais, Gagné et Linteau, 2011; Cook et Goss, 2014; Cook, Molliconi et Cole, 1995; Linteau et Blais, 2012). Une étude sur l'effet de la Loi C-68 sur les homicides au Québec entre

1974 et 2006 révèle que le contrôle des armes à feu est une politique efficace pour prévenir les homicides avec armes à feu (Linteau et Blais, 2012).

À l'inverse, d'autres chercheurs croient que peu d'homicides qui ont été commis à l'aide d'une arme à feu auraient pu être évités si l'arme à feu n'avait pas été présente, car l'agresseur aurait choisi une autre arme pour atteindre la même finalité (Wolfgang, 1958; Wright, Rossi et Daly, 1983). Certains chercheurs affirment même que la présence d'armes à feu lors d'une altercation réduit les risques de violence, car en jouant un rôle coercitif, l'arme à feu donne le contrôle à celui qui possède l'arme sur l'autre personne avec une menace de violence plus élevée (Kleck et McElrath, 1991). De cette façon, les armes à feu inhibent l'agression et, lorsqu'une agression a lieu, réduisent la probabilité de blessures, tandis qu'une fois qu'une blessure a été infligée, les armes à feu augmentent la probabilité de décès. Les chercheurs concluent alors que l'effet de la disponibilité des armes à feu sur la probabilité de décès de la victime est presque nul (Kleck et McElrath, 1991). D'autres chercheurs constatent également que l'augmentation du nombre d'armes à feu en circulation ne donne pas nécessairement lieu à une hausse de la criminalité (Kleck, Kovandzic et Schaffer, 2005). Une autre étude révèle que la relation entre les armes à feu et la violence n'est pas fallacieuse, mais qu'elle se voit grandement atténuée après avoir éliminé les cas où les répondants avaient l'intention de blesser ainsi qu'en contrôlant pour leur degré de colère (Phillips et Maume, 2007).

Les chercheurs qui croient que l'agresseur avec l'intention de blesser parviendra à ses fins d'une manière ou d'une autre (« *people kill people* ») s'opposent au contrôle des armes à feu. Ces derniers affirment que la disponibilité des armes à feu ne serait pas associée ou serait associée négativement aux crimes par armes à feu. Leurs arguments reposent sur la proposition que les victimes peuvent elles aussi avoir accès facilement aux armes à feu, ce qui implique qu'elles peuvent empêcher la commission d'un crime en utilisant une arme pour résister à son agresseur et éviter les blessures (Kleck, 2004; Kleck et DeLone, 1993). Ainsi, les potentielles victimes armées sont plus en mesure d'assurer leur protection et de dissuader le contrevenant (Cook, 1991; Kleck, 1997; Kleck et Gertz, 1995; Lott, 2010). En analysant les données de l'Enquête nationale sur la victimisation du crime (NCVS), Southwick (2000) a constaté que les victimes qui utilisaient une arme à feu possédaient une probabilité plus élevée de réduire leurs pertes et d'éviter les blessures graves. Certains chercheurs sont alors d'avis

que les lois n'aient aucun effet sur les taux d'homicide ou sur les taux de crime en général (Kleck, Kovandzic et Bellows, 2016; Kleck et Patterson, 1993).

La majorité des chercheurs croient toutefois que la disponibilité des armes à feu a un impact sur le taux d'homicide par armes à feu. En réduisant la disponibilité des armes à feu, les opportunités criminelles se voient être réduites, ce qui diminue par le fait même le taux de criminalité (Wortley et Mazerolle, 2008). Ce principe est à la base de la prévention situationnelle de la criminalité.

La prévention situationnelle du crime consiste à comprendre la dynamique situationnelle précise de types spécifiques de crimes. Autrement dit, la prévention situationnelle de la criminalité est la compréhension du rôle des environnements criminogènes dans l'organisation du crime. Par exemple, des personnes ou des objets présents dans une situation peuvent servir de signaux d'agression (Carlson, Marcus-Newhall et Miller, 1990). Des objets tels que des armes, notamment, peuvent augmenter l'agressivité des individus lors de rencontres avec la police (Boyanowsky et Griffiths, 1982). Les connaissances concernant la perspective situationnelle permettent, notamment aux policiers, de concentrer leurs ressources sur des endroits et des problèmes de criminalité particuliers (Wortley et Mazerolle, 2008).

Bien que la perspective situationnelle explique comment les environnements immédiats affectent le comportement criminel, ce sont les histoires de vie des individus qui aident à expliquer pourquoi les individus opèrent dans des environnements différents, pourquoi ils développent certaines propensions individuelles et pourquoi ils sont confrontés à différentes incitations de l'environnement dans leur vie quotidienne. En d'autres mots, les histoires de vie des individus ne sont pas les causes des actes criminels, mais plutôt « les causes des causes » (Wikström, 2006). Les différences dans la manière de voir les alternatives et d'agir dans des contextes particuliers sont dues aux caractéristiques situationnelles et aux prédispositions personnelles (Wikström, 2006). Il est donc important de prendre également en compte les prédispositions individuelles dans l'explication du crime.

1.3. Les prédispositions individuelles

Plusieurs prédispositions individuelles peuvent influencer un individu à acquérir une arme à feu et à commettre un crime à l'aide de celle-ci. Les caractéristiques personnelles liées au port d'armes à feu et à l'utilisation criminelle d'armes à feu sont, de manière générale, l'âge, l'implication dans la vente de drogues, la consommation, l'appartenance à un gang ou à une organisation criminelle, les attitudes favorables aux armes à feu et la perception que les pairs portent une arme à feu.

1.3.1. L'âge

En ce qui concerne l'association entre l'âge et les armes à feu, certaines études indiquent que ce seraient les jeunes qui seraient les plus susceptibles de porter et d'utiliser criminellement une arme à feu (Decker et al., 1997; DuRant, Krowchuk, Kreiter, Sinal et Woods, 1999). Aux États-Unis, l'âge pour laquelle la prévalence de port d'armes à feu est le plus élevée varie de 13 à 16 ans (DuRant et al., 1999). Les taux de possession et d'utilisation d'armes à feu seraient également plus élevés chez les délinquants juvéniles que chez la population délinquante générale (Decker et al., 1997). Pour ce qui est du Canada, une étude constate que les crimes violents commis avec une arme à feu seraient principalement commis par des hommes de 18 à 24 ans (Cotter, 2014b). Toutefois, ces informations sur le Canada sont purement descriptives, aucun lien statistique n'a été étudié concernant l'âge et l'utilisation criminelle d'armes à feu.

L'association entre le jeune âge et les armes à feu peut être expliquée avec l'hypothèse selon laquelle les individus, en vieillissant, deviennent plus prudents en ce qui concerne l'usage d'armes à feu et, par conséquent, l'utilisation criminelle d'armes à feu diminuerait avec l'âge (Blumstein, 1995). De plus, les adultes ne se tiendraient pas en réseau aussi étroit que les jeunes, ce qui fait en sorte que la diffusion des armes à feu est plus limitée (Blumstein, 1995).

D'autres chercheurs, quant à eux, n'ont trouvé aucun lien significatif entre l'âge et les armes à feu (Barlas et Egan, 2006; Bennett et Holloway, 2004a). Une hypothèse à cette absence de résultats serait que la relation entre l'âge et le port d'armes à feu serait plutôt expliquée par la délinquance. En effet, une étude suggère que l'effet de l'âge sur le port

d'arme à feu chez les 11-19 ans disparaît lorsque la délinquance est introduite comme variable contrôle (Barlas et Egan, 2006).

Tel que mentionné par certains chercheurs, ce serait parmi les délinquants juvéniles qu'il y aurait le plus grand taux de possession et d'utilisation d'armes à feu (Decker et al., 1997). Ces constatations peuvent expliquer, en partie, le choix d'une grande majorité de chercheurs d'étudier l'utilisation criminelle d'armes à feu chez cette population juvénile. Cependant, parmi les études comprenant des tranches d'âges plus étendues, il n'y a que très rarement de lien entre l'âge et l'utilisation criminelle d'armes à feu (Bennett et Holloway, 2004a). Ainsi, il est important de ne pas limiter l'étude de l'utilisation criminelle d'armes à feu à un échantillon juvénile, car plusieurs phénomènes et associations pourraient passer inaperçus chez les délinquants adultes.

1.3.2. La vente de drogues

La vente de drogues aurait un effet important sur le port et l'utilisation d'armes à feu (Lizotte, Howard, Krohn et Thronberry, 1997; Lizotte, Krohn, Howell, Tobin et Howard, 2000). En effet, les individus impliqués dans le commerce de la drogue portent généralement une arme à feu dans le but d'assurer leur protection lors de trafic (Bennett et Holloway, 2004a; Blumstein, 1995, 2002; Morselli et al., 2010). Or, le commerce de la drogue constituerait la principale source de confrontations pouvant mener à de la violence par armes à feu (Tita et al., 2007). De plus, ne pouvant pas faire appel à la police lorsqu'un individu tente de voler leurs drogues ou leur argent, les trafiquants de drogues peuvent utiliser leurs armes à feu comme instrument de règlement des différends (Blumstein, 1995, 2002). Cette association serait significative pour les trafiquants, mais également pour les individus qui achètent les drogues (Tita et al., 2007). Par conséquent, ce serait le marché des drogues illicites qui constituerait le facteur le plus important dans l'utilisation d'armes à feu (Hales, Lewis et Silverstone, 2006).

Certains auteurs affirment également que l'augmentation des homicides par armes à feu est liée à la montée des marchés illégaux de drogues, en particulier celui du crack (Blumstein, 1995, 2002). D'abord, les individus impliqués dans le marché du crack sont plus susceptibles de posséder une arme à feu (Decker et al., 1997; Felson et Bonkiewicz, 2013; Kacanek et Hemenway, 2006). Lorsque ceux-ci ont commencé à s'armer pour assurer leur protection et régler des différends, les armes se sont diffusées dans la collectivité (Blumstein,

1995, 2002; Tita et al., 2007). Par conséquent, plus de gens ont commencé à porter des armes à feu ce qui a entraîné une hausse des homicides par armes à feu (Blumstein, 1995, 2002). Cette hypothèse n'a toutefois pas été étudiée chez la population canadienne.

Au Canada, une étude effectuée auprès de jeunes à risque à Montréal et à Toronto a révélé que la vente de drogues était liée à l'utilisation d'une arme à feu pour menacer ou tenter de nuire à quelqu'un (Butters, Sheptycki, Brochu et Erickson, 2011; Erickson et Butters, 2006). Ce résultat semblait uniquement significatif à Toronto. Par contre, l'implication dans le commerce du crack et/ou de cocaïne était liée de façon significative à l'utilisation d'armes à feu dans les deux villes (Butters et al., 2011; Erickson et Butters, 2006). Du côté des adultes, les résultats d'une étude menée au Québec sur les modes d'acquisition d'armes à feu illégales informent que les individus impliqués dans la vente de drogues se servent des armes à feu pour se protéger lors de trafic, mais pas nécessairement pour leur style de vie général (Morselli et al., 2010). Ainsi, rares sont les trafiquants qui portent régulièrement leur arme à feu sur eux lors d'activités routinières.

1.3.3. La consommation

En ce qui concerne le lien entre la consommation et le port ou l'utilisation d'armes à feu, les résultats sont discordants parmi les études. D'un côté, certains chercheurs affirment que les consommateurs de grandes quantités de drogues peuvent porter une arme pour deux raisons : ils peuvent être souvent confrontés à des vendeurs armés ou ils peuvent avoir besoin d'armes pour commettre des crimes afin d'avoir de l'argent pour acheter des drogues (Lizotte et al., 2000). En effet, puisque les vendeurs de drogues sont généralement armés lors du trafic, les consommateurs peuvent décider de s'armer eux aussi pour assurer leur protection. Cependant, ces consommateurs peuvent également avoir besoin d'armes à feu pour commettre un crime lié aux drogues, tels que se venger contre les trafiquants ou les voler (Lizotte et al., 2000; Tita et al., 2007). Certains chercheurs ont donc constaté que les consommateurs de drogues étaient plus susceptibles de porter ou d'utiliser une arme à feu (Bennett et Holloway, 2004a; Lizotte et al., 2000; Tita et al., 2007).

D'autres chercheurs, quant à eux, n'ont trouvé aucun lien significatif entre les consommateurs de drogues et l'utilisation criminelle d'armes à feu. Selon leurs résultats d'études, les individus qui consomment des drogues n'étaient pas plus susceptibles de

posséder ou d'utiliser une arme à feu que ceux qui ne consomment pas (Bennett et Holloway, 2004b; Decker et al., 1997; Sheley, 1994).

Outre ces deux visions opposées, une étude a apporté des nuances sur le lien entre les consommateurs de drogues et les armes à feu. En fait, un grand nombre de consommateurs d'héroïne étaient impliqués dans la possession et l'utilisation d'armes à feu, mais plusieurs non-consommateurs également (Sheley et Wright, 1993). Les résultats de cette étude démontrent que le fait d'être un consommateur de drogues ne serait que modérément associé aux armes à feu.

En somme, les écrits antérieurs semblent démontrer que les consommateurs de drogues seraient plus associés avec l'utilisation criminelle d'armes à feu lors du trafic de drogues, et non pas lors de la consommation en tant que telle. Toutefois, les résultats semblent différer selon les différents types de drogues, il serait alors intéressant de comparer les consommateurs de différentes drogues afin de constater si des différences sont présentes dans l'association avec l'utilisation criminelle d'armes à feu.

1.3.4. L'appartenance à un gang

L'appartenance à un gang peut exposer un individu à de plus grands risques de comportements violents que les non-membres de gang (Brennan et Moore, 2009). En effet, les individus qui sont impliqués dans un gang sont plus sujets à porter une arme à feu que les personnes qui n'en sont pas membres (Bennett et Holloway, 2004b; Bjerregaard et Lizotte, 1995; Lizotte et al., 1997, 2000; Sheley et Wright, 1993; Thornberry, Krohn, Lizotte, Smith et Tobin, 2003a; Tigri, Reid, Turner et Devinney, 2016). S'ils sont plus susceptibles de porter une arme à feu, c'est principalement dans le but d'assurer leur protection personnelle (Lizotte et al., 1997, 2000; Melde et al., 2009). Par exemple, les résultats d'une étude ont montré, avec un échantillon de 1113 étudiants de la 6^e à la 9^e année, que les membres d'un gang étaient environ trois fois plus susceptibles de porter des armes à feu à des fins de protection que les non-membres de gangs (Melde et al., 2009).

En plus de porter des armes à feu, les membres de gangs sont aussi plus susceptibles de s'adonner et de subir de la violence armée que ceux qui évitent les gangs (Erickson et Butters, 2006; Huebner, Martin, Jr, Pyrooz et Decker, 2016). Au Canada, les résultats d'une étude effectuée sur une population juvénile montrent que les affrontements entre gangs sont le

prédicteur principal de la violence armée chez les élèves et les délinquants juvéniles (Erickson et Butters, 2006). Les membres de gangs sont également plus susceptibles d'avoir des pairs qui possèdent des armes à feu à des fins d'autoprotection (Bjerregaard et Lizotte, 1995).

Plusieurs explications sont possibles à la propension au port d'armes à feu chez les membres de gangs. D'abord, le risque de violence interpersonnelle est grandement accru au sein des gangs en raison du port d'armes à feu par les autres membres. Un individu impliqué dans un gang doit donc se protéger des autres membres (Lizotte et al., 2000; Wright et Rossi, 1986). Une autre raison peut aussi être la facilité d'accès aux armes à feu qu'ont les membres de gang. En effet, le gang peut être une source d'armes à feu illégales pour les membres qui souhaitent en acheter, mais également un moyen d'emprunter une arme aux autres membres du gang. Par exemple, dans une étude, 45 % des adolescents en détention ont rapporté pouvoir emprunter une arme à feu pour commettre un crime, situation qui peut être facilitée par l'implication dans un gang (Sheley et Wright, 1995). En effet, l'étude du marché noir des armes à feu à Chicago permet de constater que les jeunes faisant partie d'un gang réussissent à se procurer une arme à feu plus facilement que les jeunes qui n'ont aucune appartenance à un gang (Cook, Ludwig, Venkatesh et Braga, 2007). Cette facilité d'accès aux armes à feu est due à la relation de confiance requise avant de procéder à une transaction (Cook et al., 2007).

Une limite majeure aux résultats de ces études est qu'elles sont majoritairement effectuées auprès d'une population juvénile. L'intérêt envers cette population peut s'expliquer par l'hypothèse que l'adhésion à un gang se produirait vers le milieu de l'adolescence et ne se continuerait pas à l'âge adulte pour la majorité des jeunes (Thornberry, Krohn, Lizotte, Smith et Tobin, 2003b; Watkins et Moule, 2014). Les jeunes deviennent donc une population riche en information en ce qui concerne les gangs et les armes à feu. Très peu d'études sur le lien entre les membres de gang et les armes à feu ont été effectuées auprès d'une population adulte (Watkins et Moule, 2014). Cette absence partielle de connaissances dans la littérature fait en sorte que le phénomène des membres de gangs adultes demeure préoccupant, car ces derniers sont plus souvent impliqués dans les cas de violences plus graves et auraient de meilleures habiletés à diriger et à organiser leurs gangs (Watkins et Moule, 2014). Or, plus le gang est organisé, plus ses membres sont susceptibles d'être impliqués dans des crimes avec violence (Decker, Katz et Webb, 2008).

Les résultats de recherche chez la population juvénile peuvent toutefois informer en partie sur la relation entre l'utilisation criminelle d'armes à feu et l'appartenance à un gang chez les adultes. En effet, certaines études ont démontré qu'il y aurait peu de différences entre les jeunes et les adultes dans le port ou l'utilisation d'armes à feu (Watkins et al., 2008; Watkins et Moule, 2014). Un point clé qui différencie les membres de gangs adultes des membres de gang juvéniles, cependant, serait la possession d'un plus grand nombre d'armes à feu, qui viendrait soutenir l'hypothèse selon laquelle la violence létale serait plus fréquente chez les membres adultes en raison de la plus grande disponibilité d'armes à feu « sophistiquées » (Watkins et Moule, 2014).

Avec l'âge, ce ne serait plus l'adhésion aux gangs qui prédirait le plus efficacement le port et l'utilisation d'armes à feu, mais plutôt l'implication dans la vente de drogues ainsi que la possession d'armes à feu illégales par les pairs (Lizotte et al., 1997, 2000). Cependant, même si les associations entre les armes à feu et l'appartenance à un gang semblent diminuer avec l'âge (Lizotte et al., 1997, 2000), elles demeurent tout de même significatives chez les adultes (Bennett et Holloway, 2004a; Decker et al., 1997; Watkins et al., 2008).

D'ailleurs, au Canada, certaines études suggèrent que les homicides commis à l'aide d'une arme à feu étaient plus susceptibles d'être reliés à des gangs ou au crime organisé que les homicides sans armes à feu (Cotter, 2014b, 2014a). Des statistiques récentes montrent également que les membres de gang juvéniles sont moins susceptibles d'être l'auteur présumé d'un homicide (5 %) en comparaison avec les membres de gang adulte (13 %). Cette constatation est à l'opposé des dix années précédentes (David, 2017).

1.3.5. Les attitudes face aux armes à feu

Les notions d'apprentissage social par rapport à l'utilisation d'armes à feu se réfèrent surtout aux normes sociales qui renforcent et supportent les attitudes par rapport aux armes à feu (Brennan et Moore, 2009). Certaines études ont remarqué la présence de normes sociales relatives aux armes à feu parmi les délinquants qui se reflètent à travers une variété d'attitudes favorables à l'utilisation d'armes à feu dans des circonstances dans lesquelles ce comportement ne serait normalement pas acceptable (Decker et al., 1996, 1997). Par exemple, 9 % des détenus de l'étude de Decker et al., (1997) étaient d'accord avec la déclaration « il est acceptable de tirer un coup de feu sur quelqu'un qui vous a manqué de respect ». Les

proportions sont encore plus élevées pour les vendeurs de drogues (21 %) et les membres de gang (34 %). En ce qui concerne les représailles, 28 % des détenus de l'échantillon étaient d'accord avec la déclaration « il est acceptable de tirer un coup de feu sur quelqu'un qui vous a blessé ». L'attitude face aux armes à feu est alors un facteur important permettant d'expliquer la tolérance envers l'utilisation criminelle d'armes à feu. Ces attitudes favorables à l'utilisation d'armes à feu contribuent à soutenir l'augmentation de la violence à l'arme à feu (Decker et al., 1996, 1997).

1.3.6. La perception que les pairs portent une arme à feu

Les personnes entretenant des relations avec des individus portant des armes à feu sont plus à risque d'en porter ou d'en utiliser eux aussi (Lizotte et al., 1997, 2000; Simon, Dent et Sussman, 1997). En effet, avoir un cercle social où les armes à feu sont omniprésentes serait un prédicteur important de la violence commise avec une arme à feu (Butters, Harrison, Adlaf et Erickson, 2009). Quelques chercheurs ont toutefois apporté une nuance importante. En fait, il n'est pas nécessaire que les pairs portent réellement une arme à feu. Il suffit que l'individu en question ait la perception que ses pairs portent une arme à feu pour devenir plus susceptible d'en porter une également (Bailey, Flewelling et Rosenbaum, 1997; Williams, Mulhall, Reis et De Ville, 2002). En effet, l'étude de Williams et al. (2002) explorant le port d'armes à feu auprès de 22 000 jeunes étudiants de 6^e, 8^e et 10^e année dans l'Illinois, a observé que la probabilité de porter une arme à feu augmente avec le nombre de pairs perçus comme portant une arme à feu dans la précédente année.

Par ailleurs, à mesure que les individus vieillissent, la possession d'armes à feu par les pairs devient un des prédicteurs les plus efficaces le port et l'utilisation criminelle d'armes à feu chez un individu (Lizotte et al., 1997, 2000). Toutefois, la majorité des études sur l'influence des pairs et l'utilisation d'armes à feu ont été effectuées sur des échantillons de mineurs. Effectivement, les jeunes se tiendraient plus étroitement en réseau que les adultes, ce qui faciliterait la diffusion des armes à feu entre eux (Blumstein, 1995). De plus, les élèves qui perçoivent que leurs camarades apportent des armes à feu à l'école sont plus susceptibles d'en apporter à leur tour (Bailey et al., 1997). Ainsi, il peut être plus facile pour un chercheur d'obtenir de l'information à partir d'un échantillon de jeunes étudiants. De ce fait, peu d'études ont étudié ce lien d'influence entre les pairs parmi une population adulte. Or, puisque

ce sont l'implication dans la vente de drogues et le port d'armes à feu par les pairs qui deviennent les meilleurs prédicteurs du port et de l'utilisation d'armes à feu avec l'âge, il devient pertinent d'étudier l'influence du port d'armes à feu par les pairs sur l'utilisation criminelle d'armes à feu d'un individu adulte.

1.4. Schéma de l'utilisation criminelle d'armes à feu dans une approche intégrative

Vers la fin des années 1940, Sutherland propose que les explications du crime soient liées au contexte situationnel et aux dispositions de l'individu, mais que l'explication situationnelle puisse être la plus importante des deux. Les dispositions de l'individu réfèrent aux explications provenant de l'historique de l'individu alors que le contexte situationnel réfère aux explications provenant de l'événement criminel (Sutherland, 1992). Ainsi, chaque individu diffère d'un autre dans les choix qu'il fait face à un contexte particulier en fonction de leur personnalité (prédispositions personnelles) et des caractéristiques du cadre (éléments situationnels) (Wikström, 2006). Pour expliquer un crime, il est donc nécessaire d'identifier les caractéristiques principales des individus et les caractéristiques principales de l'environnement qui influencent l'agir criminel et la perception du crime comme une alternative (Wikström, 2006).

Cependant, presque la majorité des études sur le crime au courant des quarante années suivantes se sont consacrées aux dispositions personnelles des individus, excluant le contexte situationnel. Ce n'est que lorsque les limites théoriques sur les études des dispositions personnelles ont été prises en compte que le contexte situationnel a été reconsidéré par les chercheurs (Birkbeck et LaFree, 1993). En effet, certains auteurs ont remarqué que les caractéristiques personnelles sont fréquemment surestimées dans l'évaluation de la responsabilité face à un comportement criminel, alors que les facteurs environnementaux immédiats sont souvent négligés (Jones et Harris, 1967; Ross, 1977; Wortley et Mazerolle, 2008). Cette erreur serait communément appelée « erreur fondamentale d'attribution » (Jones et Harris, 1967; Ross, 1977). De plus, peu d'études se sont penchées sur l'utilisation d'armes à feu chez les délinquants.

Plusieurs auteurs sont alors d'avis que les facteurs qui expliquent l'utilisation d'armes à feu ne sont pas uniquement spécifiques à la propension à la violence d'un individu (Brennan et Moore, 2009). Par conséquent, les crimes ne sont pas seulement le produit des prédispositions individuelles, mais résultent également des éléments criminogènes présents dans l'environnement (Wortley et Mazerolle, 2008).

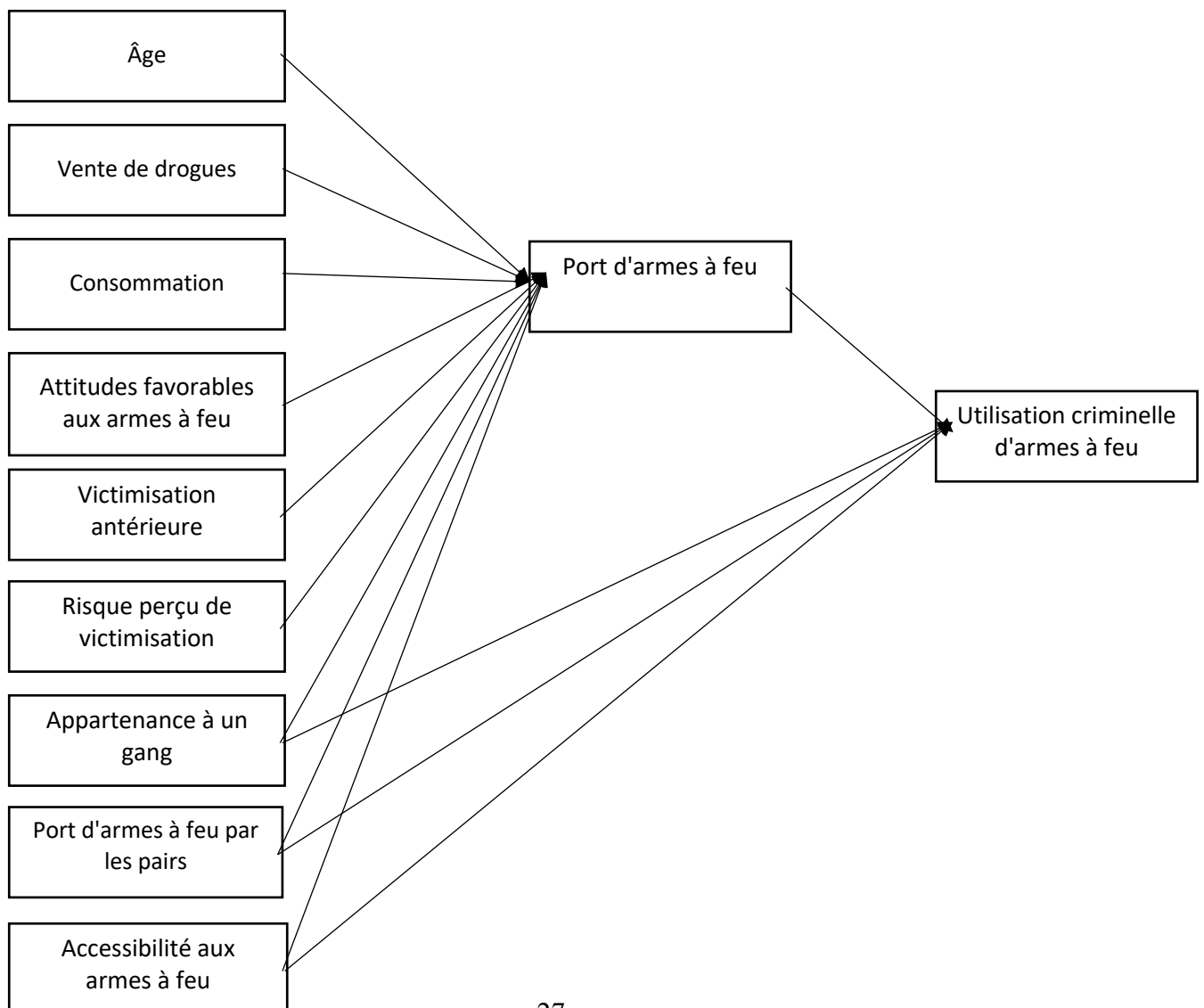
Le présent mémoire s'inscrit dans ce débat, à savoir si l'utilisation d'arme à feu est plutôt associée aux prédispositions individuelles ou aux facteurs situationnels. Pour ce faire, une approche intégrative des deux perspectives sera utilisée afin de connaître les effets indépendants de chacun des facteurs reliés à ces perspectives lorsqu'elles sont considérées dans une même analyse. Le fait de considérer les facteurs individuels menant à l'utilisation criminelle d'armes à feu dans une perspective situationnelle place le port d'armes à feu comme un facteur situationnel. Or, l'habitude de porter une arme à feu est certainement un déterminant important du fait, pour un délinquant, d'avoir déjà utilisé une arme à feu dans un dessein criminel. Toutefois, il arrive qu'un délinquant n'ait pas d'armes en sa possession, mais commette tout de même un crime à l'aide d'une arme à feu qui se situait à proximité. Un délinquant peut également avoir une arme à feu sur lui et ne pas l'utiliser. Il est donc intéressant de s'attarder aux rapports entre le port d'arme à feu et l'utilisation d'une arme dans un dessein criminel et de comprendre, au-delà du port d'armes à feu, les prédispositions individuelles qui mènent à l'utilisation criminelle d'armes à feu.

Le fait que les prédispositions individuelles amènent un individu à se trouver dans certaines circonstances situationnelles et que ces circonstances situationnelles influencent à son tour la commission d'un crime rappelle l'effet médiateur en analyses statistiques. En effet, un effet médiateur représente une séquence selon laquelle une première variable indépendante influe sur une seconde variable intermédiaire, la variable médiatrice, qui influe à son tour sur une variable dépendante (Baron et Kenny, 1986; MacKinnon, Lockwood, Hoffman, West et Sheets, 2002). La variable médiatrice est une variable de processus qui transmet, complètement ou partiellement, l'impact d'une variable indépendante initiale sur une variable dépendante (El Akremi et Roussel, 2003).

Étant donné que l'aspect situationnel lors de crimes par armes à feu est majoritairement la présence d'une arme à feu, la variable médiatrice dans le présent mémoire est le port d'armes à feu. Ainsi, si le port d'armes à feu agit réellement comme une variable médiatrice dans le

lien entre les facteurs individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu, plusieurs liens significatifs rapportés dans divers résultats d'études peuvent n'être que des relations artificielles. Une corrélation artificielle survient lorsque des effets n'ont aucun lien direct en réalité, mais peuvent être liés statistiquement par une corrélation en raison d'une variable intermédiaire, comme une variable médiatrice, qui influence les variables analysées (Baron et Kenny, 1986). De ce fait, les liens entre les prédicteurs recensés et l'utilisation criminelle d'armes à feu pourraient être des liens indirects causés en grande partie par le rôle médiateur du port d'armes à feu.

Figure 1. Schéma de l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque le port d'armes à feu agit en tant que variable médiatrice



L'objectif de ce mémoire de maîtrise vise donc à identifier les liens directs et indirects entre les caractéristiques individuelles des délinquants les plus susceptibles d'utiliser criminellement leurs armes à feu lorsque le port d'armes à feu est intégré comme variable médiatrice. Quels sont les liens réels et artificiels entre les différents facteurs et l'utilisation criminelle d'armes à feu?

Malgré que les études antérieures aient trouvé des associations entre diverses prédispositions individuelles et l'utilisation criminelle d'armes à feu, la plupart des liens entre les caractéristiques individuelles des délinquants et l'utilisation criminelle d'armes à feu peuvent n'être que des liens indirects. Ces caractéristiques semblent associées à l'utilisation criminelle d'armes à feu, car elles sont liées au port d'armes à feu. Toutefois, lorsque le port d'armes à feu est intégré comme variable médiatrice, ces caractéristiques ne seront qu'indirectement liées à l'utilisation criminelle d'armes à feu. Ce serait le cas, par exemple, des variables de l'âge, de la vente de drogues, de la consommation et des attitudes face aux armes à feu.

Ensuite, il a été démontré à travers les écrits antérieurs que la motivation première quant à l'acquisition d'une arme à feu chez les délinquants est le besoin d'assurer leur protection personnelle. Puisque le besoin de protection découlerait du fait d'avoir vécu une victimisation ou de percevoir un risque d'être victimisé, ces deux caractéristiques personnelles peuvent avoir un lien avec le port d'armes à feu.

Certaines caractéristiques peuvent également être liées à la fois de façon directe et indirecte à l'utilisation criminelle d'armes à feu. Par exemple, le fait d'appartenir à un gang ou une organisation criminelle, le fait d'avoir des pairs qui portent des armes à feu ainsi que l'accessibilité à une arme à feu confèrent tous une opportunité à un individu d'utiliser criminellement une arme à feu qu'il ne possède pas.

Chapitre 2. Méthodologie

Ce chapitre est principalement dédié à la méthodologie privilégiée afin de répondre à l'objectif du mémoire, qui est d'identifier les liens directs et indirects entre les caractéristiques individuelles des délinquants les plus susceptibles d'utiliser criminellement leurs armes à feu lorsque le port d'armes à feu est intégré comme variable médiatrice. La première partie sera consacrée à la source des données. Cette section concerne le sondage effectué afin d'obtenir l'échantillon final utilisé pour les analyses. Une description de l'échantillon est ensuite présentée.

Une deuxième partie concerne les variables à l'étude. Ces dernières sont identifiées et décrites. Certaines manipulations auprès des variables sont expliquées, telles que le recodage de variables manquantes ainsi que la dichotomisation de variables. Finalement, la stratégie analytique est abordée. Cette partie explique quelles seront les analyses effectuées dans le présent mémoire et les raisons pour lesquelles ces analyses ont été choisies.

2.1. Source des données

Les analyses sont effectuées avec des données provenant de sondages sur l'acquisition illégale d'armes à feu réalisées auprès d'individus détenus et non-détenus par l'équipe de recherche de Morselli, Petit, Turcotte et Gagnon (2010). Ces questionnaires ont été administrés en face à face avec 253 individus, dont 213 sont détenus dans des pénitenciers au Québec et 40 sont en liberté.

Puisque le questionnaire est formulé de façon à obtenir des informations rétroactives, les données amassées permettent d'avoir un portrait de l'utilisation criminelle d'armes à feu alors que les individus n'étaient pas nécessairement criminalisés au moment des faits. En effet, les individus interrogés peuvent avoir utilisé leur arme à feu à une ou plusieurs reprises alors qu'ils n'avaient aucun antécédent judiciaire. Les individus interrogés peuvent également être actuellement incarcérés pour un crime qui n'est pas relié à leur utilisation d'armes à feu.

Au départ, le questionnaire a été inspiré de celui créé par Wright et Rossi (1986), destiné à être administré auprès d'un échantillon de détenus. De type auto révélé, ce questionnaire mettait l'accent sur les motivations des détenus concernant les acquisitions illégales, le port et l'utilisation d'armes à feu lors d'activités criminelles. La recherche de

Morselli et al. (2010) prévoyait également aborder ces thèmes dans le cadre de leur sondage, mais certaines sections ont été ajoutées puisque cette nouvelle étude s'intéressait principalement aux transactions illégales d'armes à feu.

Lors de la phase du prétest en novembre 2010, le sondage en milieu carcéral s'est réalisé à l'établissement fédéral de la Montée Saint-François à Laval, car le contact avec cet établissement avait déjà été établi dans le cadre des entretiens exploratoires qualitatifs qui ont eu lieu entre avril et juin 2010, en plus de sa proximité. Puisque le contexte de vie de l'établissement obligeait à considérer certains aspects lors de la procédure de cueillette de données, la coordonnatrice à la recherche de l'établissement a proposé trois options pour pallier aux contraintes et respecter les règles du milieu : faire une première rencontre de groupe pour exposer la recherche et solliciter la participation; remettre à chacun une lettre expliquant la recherche et joindre un formulaire avec une enveloppe-réponse pour que tout demeure confidentiel; sélectionner aléatoirement des détenus pour un rendez-vous individuel de quinze minutes avec un membre de l'équipe de recherche pour présenter la recherche et établir la durée de la rencontre s'ils acceptaient.

Dans le cas du prétest, l'échantillon a été constitué à partir de la liste de la population carcérale en date du 29 octobre 2010, soit 211 détenus. De cette façon, 44 détenus ont été retenus pour combler une journée complète pour les rencontres de présentation de la recherche. Des 44 détenus, deux ne se sont pas présentés. Suite à la rencontre de sollicitation, 13 ont refusé de participer. Cependant, la majorité de ceux ayant refusé n'avait jamais eu d'armes à feu, légales ou non. Pour les 29 qui ont accepté de participer, une rencontre pour remplir le questionnaire a été planifiée. Avant que ne débute l'entretien, trois d'entre eux se sont désistés. Comme le prévoit le formulaire de consentement, aucune raison n'avait à être donnée. Ainsi, pour le prétest du questionnaire, 26 détenus ont été rencontrés.

Ainsi, ces individus se sont vu être interrogés concernant des transactions d'armes à feu illégales qui se sont déroulées avant, pendant ou après leurs expériences criminelles. Donc, même si un individu est actuellement incarcéré, les propos rapportés lors de l'entrevue peuvent provenir d'un temps où ce dernier était toujours en liberté. Des 253 individus, 17 ont rapporté n'avoir jamais commis de crimes.

2.1.1. Échantillon

Afin d'obtenir une sous-population plus homogène, les individus qui ont rapporté avoir déjà commis un crime ont été conservés pour les analyses. Ainsi, l'échantillon représente une sous-population d'individus détenus et non-détenus ayant commis un crime auto-révélé.

De plus, un individu de 84 ans représentait une valeur extrême de la courbe d'âge normale de l'échantillon. En examinant les données relatives à cet individu, celui-ci n'avait jamais acquis illégalement une arme à feu, n'avait jamais commis un crime à l'aide d'une arme à feu, ne portait jamais d'armes à feu sur lui et était incarcéré pour des agressions sexuelles. Ce dernier, puisqu'il représentait une valeur aberrante due à son âge, a été exclu des données à l'étude. Ainsi, l'échantillon final est composé de 235 individus.

Parmi ces 235 individus ayant révélé avoir déjà commis un crime, 211 sont en détention alors que 24 sont en liberté. Un peu plus de la moitié des répondants ont commis leur premier crime avant l'âge de 18 ans (57,7 %). Toujours parmi les 235 individus de l'échantillon, 143 d'entre eux ont déjà eu une arme à feu (60,9 %) alors que 92 n'en ont jamais eu (39,1 %). 47,8 % des répondants ont rapporté avoir déjà eu des armes à feu illégales. Parmi les répondants qui possédaient une arme à feu, 78,3 % d'entre eux n'avaient aucune de leurs armes à feu d'enregistrées. En ce qui concerne les répondants n'ayant jamais possédé d'armes à feu, la plupart d'entre eux expliquent que ce n'était pas nécessaire (n=20) ou qu'ils n'aiment pas les armes à feu (n=19). 70 individus portaient une arme à feu dans le cadre de leurs activités criminelles et parmi ceux-ci, 87,1 % avaient leur arme chargée la majorité du temps. Parmi les 235 individus, 37 % d'entre eux se sont déjà servis d'une arme à feu pour commettre un crime (n=87). Pour commettre leur crime, la majorité (n=45) des répondants utilisaient une arme de poing.

Parmi les 87 individus ayant déjà commis un crime à l'aide d'une arme à feu, 71 d'entre eux ont des pairs qui portent une arme à feu (81,6 %). Toujours parmi les 87 individus qui se sont déjà servis d'une arme à feu pour commettre un crime, 63 d'entre eux portent une arme à feu (72,4 %), alors que 24 n'en portent pas (27,5 %). À l'inverse, parmi les 148 personnes n'ayant jamais commis de crime à l'aide d'une arme à feu, 95 % d'entre eux ne portent pas non plus d'armes à feu. Ainsi, une bonne proportion des gens qui portent une arme à feu ont aussi commis un crime avec une arme à feu, mais le nombre de répondants ne portant

pas d'armes à feu et ayant tout de même commis un crime avec une arme à feu démontre bien la distinction entre les deux variables et l'importance d'étudier le lien médiateur du port d'armes à feu. En effet, le lien entre le port d'armes à feu et l'utilisation criminelle d'armes à feu n'est pas nécessairement une évidence, puisqu'il y a tout de même un certain nombre de candidats n'ayant jamais porté d'armes à feu et qui ont commis un crime à l'aide d'une arme à feu.

2.2. Variables

2.2.1. Variable dépendante

Dans la présente étude, la variable dépendante est « l'utilisation criminelle d'armes à feu ». C'est une variable dichotomique basée sur la question « vous êtes-vous déjà servi d'une arme à feu pour commettre un crime ? ». Cette variable est dichotomique, car elle peut seulement être répondue par « oui » (1) ou par « non » (0).

Cette variable comprenait plusieurs valeurs manquantes. Deux types de valeurs manquantes étaient observables : les données absentes et les données qui ne s'appliquent pas. La catégorie « ne s'applique pas » comprend les individus qui n'ont jamais possédé d'armes à feu. Toutefois, en prenant soin d'examiner ces individus, certains d'entre eux avaient commis un crime à l'aide d'une arme à feu. Par exemple, des individus avaient coché avoir déjà commis un vol qualifié à l'aide d'une arme à feu ou une voie de fait à l'aide d'une arme à feu, alors que leurs valeurs étaient « ne s'applique pas ». Les valeurs de ces derniers ont alors été modifiées afin de faire partie des individus ayant effectivement utilisé criminellement une arme à feu. Quelques individus ayant des données manquantes pour l'utilisation criminelle d'armes à feu avaient également coché avoir commis des voies de fait ou autres crimes à l'aide d'une arme à feu. Ces valeurs ont alors été modifiées pour un « oui » (1). Les autres données manquantes où l'individu n'avait coché aucun crime commis à l'aide d'une arme à feu ont été recodées en valeur « non » (0). Au total, sur 106 données manquantes, 11 valeurs ont été modifiées vers la valeur « oui » (1), alors que les autres ont été recodées en la valeur « non » (0).

2.2.2. Variable médiatrice

En ce qui concerne la variable « port d'armes à feu », celle-ci est une variable médiatrice qui sera insérée entre les facteurs individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu. Une distinction doit être faite entre les individus qui portent une arme à feu à des fins de sports ou d'activités récréatives et ceux qui portent une arme à feu à des fins illicites (Lizotte et al., 1994, 1997 ; Bjerregaard et Lizotte, 1995). Dans la présente étude, le port d'armes à feu analysé est celui effectué à des fins illicites.

La variable du port d'armes à feu analysée est celle mesurée à l'aide de la question suivante : « avant votre incarcération, à quelle fréquence portiez-vous une arme à feu dans le cadre de vos activités criminelles? » De cette façon, le port d'armes à feu lors d'activités criminelles permettra d'en connaître davantage sur le lien entre le port d'une arme à feu et l'utilisation d'armes à feu dans des contextes criminels.

Cette variable est d'abord ordinale, car elle peut être répondue par « jamais », « à l'occasion », « souvent » ou « toujours ». Elle sera transformée en variable dichotomique dans le but de connaître les différences entre les prédicteurs associés au groupe qui portent une arme à feu et ceux qui n'en portent pas. La question reliée à la variable du port d'armes à feu sera alors : avant votre incarcération, portiez-vous une arme à feu dans le cadre de vos activités criminelles? La réponse « jamais » sera associée à la valeur 0 pour « non », alors que les valeurs « à l'occasion », « souvent » et « toujours » seront associées à la valeur 1 pour « oui ».

En ce qui concerne les valeurs manquantes, ces dernières sont tous les individus qui n'ont jamais possédé d'armes à feu, puisque la question de la possession d'armes à feu est préalable à celle du port d'armes à feu. Avec la formulation du questionnaire, il est impossible de savoir si un individu a déjà porté une arme à feu sans la posséder (ex. : porter une arme à feu qui n'est pas la sienne). Ces valeurs manquantes sont donc recodées comme prenant la valeur « non » (0), c'est-à-dire qui ne portent pas d'armes à feu.

2.2.3. Variables indépendantes

Âge

La variable d'âge est ajoutée aux analyses afin d'avoir un aperçu de l'impact de l'âge sur l'utilisation criminelle d'armes à feu en ayant une population adulte. Aucune valeur manquante n'était présente.

Vente de drogues

Les variables concernant la vente de drogues sont ajoutées aux analyses étant donné les multiples écrits qui témoignent du lien fort entre celle-ci et l'utilisation criminelle d'armes à feu. Les variables reliées à la vente de drogues qui seront utilisées pour les analyses de ce mémoire sont la vente de cannabis, la vente de cocaïne et la vente de drogues chimiques/synthétiques. Ces variables sont toutes dichotomiques, prenant les valeurs « oui » (1) et « non » (0). Aucune valeur manquante n'était présente parmi ces variables.

Consommation

En ce qui concerne le lien entre la consommation et l'utilisation d'armes à feu, les résultats sont discordants parmi les études. Il est donc utile d'inclure des variables mesurant la consommation afin d'avoir un résultat clair sur la présence ou l'absence d'un lien avec l'utilisation criminelle d'armes à feu.

Les variables qui seront ajoutées aux analyses sont donc la consommation d'alcool, de cannabis, de cocaïne et de drogues chimiques/synthétiques. Les variables sont initialement divisées en plusieurs valeurs : « jamais », « une fois », « quelques fois par année », « quelques fois par mois », « quelques fois par semaine », « tous les jours » et « plusieurs fois par jour ». Puisque ce qui est étudié dans le présent mémoire est l'impact de la présence ou non d'un facteur, toutes les variables de consommation seront transformées en variables dichotomiques.

Dans les études recensées, les seules analyses ayant démontré des liens significatifs entre la consommation de substances et l'utilisation d'armes à feu sont lors de consommation de grandes quantités. En conséquence, la technique utilisée afin de rendre les variables dichotomiques est de considérer comme une « grande consommation » (1) tous les individus qui sont au-dessus de la médiane, et « faible consommation » (0) tous ceux qui se situent en

dessous. Puisqu'une grande consommation d'alcool n'est pas mesurée de la même façon qu'une grande consommation de drogues dures, les variables ne seront pas nécessairement recodées de la même façon.

Pour la consommation d'alcool, la médiane est la valeur « quelques fois par mois ». Ainsi, pour la valeur « grande consommation d'alcool » (1), toutes les valeurs au-dessus de la médiane seront groupées ensemble, c'est-à-dire : « quelques fois par semaine », « tous les jours » et « plusieurs fois par jour ». Pour la valeur « faible consommation d'alcool » (0), ce sont les valeurs « jamais », « une fois », « quelques fois par année » et « quelques fois par mois » qui seront incluses.

Pour la consommation de cannabis, la médiane est la valeur « quelques fois par année ». En rendant la variable dichotomique, les valeurs « jamais », « une fois » et « quelques fois par année » feront ainsi partie de la nouvelle valeur « faible consommation » (0). Les valeurs au-dessus de la médiane, c'est-à-dire « quelques fois par mois », « quelques fois par semaine », « tous les jours » et « plusieurs fois par jour » seront regroupées pour former la valeur « grande consommation » (1).

Ensuite, les médianes pour les consommations de cocaïne et de drogues chimiques et synthétiques prennent la valeur « jamais ». Pour rendre ces variables dichotomiques, la nouvelle valeur « faible consommation » (0) sera seulement composée de la valeur « jamais », tandis que la nouvelle valeur « grande consommation » (1) contiendra « une fois », « quelques fois par année », « quelques fois par mois », « quelques fois par semaine », « tous les jours » et « plusieurs fois par jour ».

Quelques valeurs manquantes étaient également présentes chez les différentes variables de consommation. Puisque ces données étaient en faible nombre, c'est-à-dire une ou deux valeurs manquantes par variable, elles ont toutes été recodées comme prenant la valeur « faible consommation » (0).

Attitude face aux armes à feu

Les variables comprises dans l'attitude face aux armes à feu sont : « c'est acceptable de tirer un coup de feu sur quelqu'un si c'est ce que ça prend pour obtenir ce que l'on veut », « c'est acceptable de tirer un coup de feu sur quelqu'un si cette personne a fait ou dit quelque chose pour te blesser ou t'insulter », « c'est acceptable de tirer un coup de feu sur quelqu'un si

cette personne a fait ou dit quelque chose pour blesser ou insulter ta famille » et « c'est acceptable de tirer un coup de feu une personne qui n'appartient pas au voisinage ». Ces variables sont toutes ordinales, car elles peuvent être répondues par « tout à fait d'accord », « en accord », « plutôt en accord », « plutôt en désaccord », « en désaccord » et « tout à fait en désaccord ».

Ces valeurs sont ensuite dichotomisées afin d'explorer si la présence de ces attitudes a un impact ou non sur l'utilisation criminelle d'armes à feu. Par conséquent, les valeurs « tout à fait d'accord », « en accord » et « plutôt en accord » seront associées à la valeur 1 pour « en accord », alors que les valeurs « plutôt en désaccord », « en désaccord » et « tout à fait en désaccord » seront associées à la valeur 0 pour « en désaccord ».

Cependant, le taux de répondant en accord avec les énoncés est faible pour chacune des variables. Par exemple, 2,5 % de l'échantillon croit que « c'est acceptable de tirer un coup de feu sur quelqu'un si c'est ce que ça prend pour obtenir ce que l'on veut », 4,7 % croient que « c'est acceptable de tirer un coup de feu sur quelqu'un si cette personne a fait ou dit quelque chose pour te blesser ou t'insulter », 12,3 % croient que « c'est acceptable de tirer un coup de feu sur quelqu'un si cette personne a fait ou dit quelque chose pour blesser ou insulter ta famille » et, finalement, 0,4 % croit que « c'est acceptable de tirer un coup de feu une personne qui n'appartient pas au voisinage ».

Puisque les pourcentages de réponses positives sont faibles, une échelle de somme sera créée afin de grouper toutes ces variables ensemble pour en faire une seule variable de l'attitude face aux armes à feu. En effet, cette dernière aura un plus grand poids statistique étant donné que plus de répondants feront partie de la catégorie favorable (« 1 »). Tout d'abord, un test de fiabilité sera effectué afin de voir si les quatre variables sont bien reliées ensemble. Avec un Alpha de Cronbach de 0,559, il est possible de conclure que les variables concernant l'attitude face aux armes à feu sont reliées ensemble. La variable échelle de somme est alors créée.

Victimisation

Des variables concernant la victimisation antérieure et le risque perçu de victimisation sont ensuite ajoutées aux analyses. En effet, peu d'études ont observé le lien entre la victimisation antérieure, le risque perçu de victimisation et l'utilisation criminelle d'armes à

feu. Comme il a été mentionné, la victimisation antérieure explique pourquoi un individu est susceptible de s'armer à des fins de protection.

Les variables utilisées pour mesurer la victimisation proviennent de plusieurs questions du sondage. La question « vous est-il déjà arrivé de vous faire battre? » devient la variable « s'être déjà fait battre », « vous est-il déjà arrivé de vous faire poignarder? » s'intitule « s'être déjà fait poignardé », la question « vous est-il déjà arrivé de vous faire menacer avec une arme à feu? » devient « s'être déjà fait menacer avec une arme à feu », « vous est-il déjà arrivé de vous faire tirer? » devient « avoir déjà été la cible d'un coup de feu » et, finalement, la question « est-ce qu'une personne de votre entourage a été blessée ou tuée par balle? » devient la variable « avoir une personne de l'entourage qui s'est déjà fait blessée ou tuée par balle ».

Les variables de victimisation sont toutes dichotomiques, pouvant être répondues par « oui » (1) ou « non » (0). Toutes les variables de victimisation seront incluses aux analyses. Les variables sont chacune incluses aux analyses de façon à bien cibler si ce sont les victimisations antérieures qui influencent l'utilisation criminelle d'armes à feu, si c'était plutôt la victimisation vicariante (quelqu'un de l'entourage qui s'est déjà fait blessée ou tuée par balle) ou ces deux types de victimisation. De plus, il est intéressant de connaître si la victimisation antérieure d'un autre type d'arme (s'être déjà fait battre et s'être déjà fait poignarder) a un impact similaire à l'utilisation criminelle d'armes à feu qu'une victimisation antérieure commise à l'aide d'une arme à feu (s'être déjà fait menacer avec une arme à feu et avoir déjà été la cible d'un coup de feu).

Pour les valeurs manquantes, « s'être déjà fait battre » avait deux valeurs manquantes et « avoir déjà été la cible d'un coup de feu » en avait une. En regardant de plus près les individus correspondant aux valeurs manquantes, ceux n'ayant pas répondu à la question « vous est-il déjà arrivé de vous faire battre? » avaient répondu « non » (0) aux autres questions concernant la victimisation. Il est ainsi possible de croire que ces derniers ne se sont jamais fait battre également. Leurs valeurs manquantes sont alors modifiées pour la valeur « non » (0). La même procédure est effectuée pour la variable « avoir déjà été la cible d'un coup de feu ». En effet, l'individu correspondant à la valeur manquante n'avait vécu aucun autre type de victimisation. La valeur manquante a donc été modifiée pour la valeur « non » (0).

Risque perçu d'être victimisé

Tel que spécifié par Melde et al. (2009), la peur du crime et le risque perçu de victimisation sont deux concepts différents : la peur serait une émotion face à la perception d'une victimisation imminente, alors que le risque perçu de victimisation serait une réaction cognitive à la probabilité d'être victimisé. Puisque ce serait le risque perçu de victimisation qui augmenterait la probabilité de porter une arme à feu (Kleck et al., 2011; Melde et al., 2009), cette variable est intéressante pour les présentes analyses.

Le risque perçu de victimisation est donc mesuré à l'aide de différentes variables provenant des questions suivantes du sondage : « lorsque vous commettiez un crime, dans quelle mesure pensiez-vous à la possibilité d'être tiré par un policier? », « lorsque vous commettiez un crime, dans quelle mesure pensiez-vous à la possibilité d'être tiré par une victime? » et « avant votre incarcération, dans quelle mesure pensiez-vous à la possibilité d'être tiré par un autre délinquant? ». Ces questions deviennent alors les variables « risque perçu d'être la cible d'un coup de feu d'un policier », « risque perçu d'être la cible d'un coup de feu d'une victime potentielle » et « risque perçu d'être la cible d'un coup de feu d'un autre délinquant ». En effet, ces variables sont celles se rapprochant le plus de la réaction cognitive à la probabilité d'être victime d'un crime.

Ces variables sont au départ toutes ordinales puisqu'elles peuvent être répondues par « jamais », « à l'occasion », « souvent » ou « toujours ». Par contre, ces variables sont dichotomisées dans le but de connaître si la présence ou non du risque perçu de victimisation a un impact sur le port et l'utilisation criminelle d'armes à feu. La réponse « jamais » est recodée en valeur 0 pour « non », alors que les valeurs « à l'occasion », « souvent » et « toujours » seront recodées en la valeur 1 pour « oui ». Aucune valeur manquante n'était présente parmi ces variables.

Accessibilité aux armes à feu

Ensuite, puisque plusieurs chercheurs sont d'avis que l'augmentation de la disponibilité spécifique des armes à feu inciterait les individus à commettre des crimes qu'ils ne commettraient pas si les armes à feu n'étaient pas accessibles, il devient intéressant d'inclure des variables reliées à l'accessibilité aux armes à feu.

La variable « accessibilité aux armes à feu » est donc basée sur les questions « supposons qu'en sortant de prison vous vouliez vous procurer illégalement une arme à feu, sauriez-vous à qui vous adresser? » et « supposons qu'en sortant de prison vous vouliez vous procurer illégalement une arme à feu serait-ce : a) très facile b) assez facile c) plutôt difficile ou d) très difficile ». Ainsi, c'est la perception de la facilité à obtenir une arme à feu qui est mesurée. Ces deux variables réfèrent alors à la connaissance d'une source et à la facilité d'accès aux armes à feu.

La première variable est déjà dichotomique avec les valeurs « oui » (1) et « non » (0) alors que la deuxième sera dichotomisée. Concernant cette dernière, les réponses « Très facile » et « Assez facile » feront partie de la catégorie « facile » (1), tandis que « plutôt difficile » et « très difficile » feront partie de la catégorie « difficile » (0). Ces variables ne possédaient aucune valeur manquante.

Port d'armes à feu par les pairs

Par ailleurs, une autre des conséquences de la sous-culture des armes à feu est la perception que plusieurs de ses pairs portent des armes à feu (Brennan et Moore, 2009). Il est donc intéressant d'inclure cette variable aux analyses afin de détecter les impacts premièrement de l'influence qu'ont les pairs sur un individu et deuxièmement de l'existence potentielle d'une sous-culture des armes à feu.

Pour la variable du port d'armes à feu par les pairs, celle-ci est basée sur la question « quelle proportion des gens que vous fréquentiez dans le cadre de vos activités criminelles portait une arme à feu? ». La variable est initialement une variable ordinale pouvant être répondue avec les réponses « jamais », « à l'occasion », « souvent » ou « toujours ». Celle-ci sera toutefois recodée en variable dichotomique, car le but est de connaître si la présence ou non de ce facteur a un impact sur l'utilisation criminelle d'armes à feu. La question reliée à la variable de l'influence des pairs sera alors « les gens que vous fréquentiez dans le cadre de vos activités criminelles portaient-ils une arme à feu? ». Ainsi, la réponse « jamais » sera associée à la valeur 0 pour « non », alors que les valeurs « à l'occasion », « souvent » et « toujours » seront associées à la valeur 1 pour « oui ».

La variable « port d'armes à feu par les pairs » avait 11 valeurs manquantes. Il est possible que ceux n'ayant pas répondu à la question ne sachent pas si leurs pairs portent une

arme à feu ou non. Or, s'ils ne le savent pas, il est possible de considérer qu'ils ont la perception que les pairs n'en portent pas. Ces individus prennent alors la valeur « non » (0). Toujours concernant cette variable, 14 valeurs n'étaient pas applicables, car ces personnes commettaient toujours leurs crimes seuls. Ils feront également partie de la valeur « non » (0).

2.3. Stratégie analytique

Des analyses univariées sont d'abord effectuées. Les analyses univariées sont des analyses descriptives permettant d'obtenir des informations sur l'échantillon à l'étude. Pour toutes les variables dichotomiques, les moyennes réfèrent au pourcentage de personnes ayant rapporté une valeur positive (1). Ces résultats pourront donner un aperçu de qui sont les 235 délinquants à l'étude.

Ensuite, afin de tester l'effet médiateur d'une variable dans le processus d'impact des variables indépendantes sur la variable dépendante, Baron et Kenny (1986) présente une série de quatre tests successifs et nécessaires à compléter :

1. La première étape est de montrer que le lien entre les variables indépendantes et la variable dépendante sont significatifs afin de s'assurer de l'existence d'un impact à médialiser.
2. Ensuite, il faut montrer que les variables indépendantes ont un impact significatif sur la variable médiatrice.
3. La troisième étape est de montrer que le lien entre la variable médiatrice et la variable dépendante est significatif.
4. Enfin, pour établir l'existence d'une médiation complète, le lien entre les variables indépendantes et la variable dépendante doit devenir nul en contrôlant pour la variable médiatrice. Sinon, la médiation est partielle.

Appliqués aux variables actuelles, ces tests signifient qu'il faut d'abord constater la présence de liens entre les prédicteurs individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu, qu'il faut ensuite montrer qu'il y a des liens entre les prédicteurs individuels et le port d'armes à feu, il faut, en troisième lieu, que le port d'armes à feu soit relié à l'utilisation criminelle

d'armes à feu et, finalement, il faut que les liens entre les prédictors individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu deviennent nuls en contrôlant pour la variable médiatrice du port d'armes à feu. Si les liens ne deviennent pas nuls, mais sont affaiblis, la médiation est alors partielle. La première étape n'est toutefois pas absolument nécessaire (MacKinnon et al., 2002). En effet, cette étape n'est pas obligatoire nécessaire afin de conclure à un effet médiateur étant donné que l'effet indirect est égal au produit des relations variables indépendantes/variable médiatrice et variable médiatrice/variable dépendante. Ce sont donc principalement les deuxième et troisième étapes qui sont essentielles afin de s'assurer de l'existence du rôle médiateur (MacKinnon et al., 2002).

Afin d'effectuer ces étapes, des analyses bivariées sont d'abord effectuées afin de connaître les facteurs individuels reliés à l'utilisation criminelle d'armes à feu ainsi que les facteurs individuels reliés au port d'armes à feu. Le lien entre le port d'armes à feu et l'utilisation criminelle d'armes à feu pourra également être constaté, bien qu'il semble logique que ceux-ci soient reliés. Il sera toutefois intéressant de connaître la force de la relation entre le port d'armes à feu et l'utilisation d'armes à feu comparativement aux prédictors individuels. Les analyses bivariées effectuées sont des tests de chi-carré et des tests de moyennes afin de constater la présence d'une relation statistiquement significative avec la variable dépendante. La force des relations se présente à l'aide des coefficients Phi et Êta.

Afin de tester la quatrième étape du lien médiateur, une analyse bivariée partielle est effectuée entre les prédictors individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque contrôlé par la variable médiatrice du port d'armes à feu. Ces analyses donneront un premier aperçu de la présence ou non du rôle médiateur du port d'armes à feu ainsi que des relations réelles et artificielles présentes entre les variables à l'étude. Il sera ainsi possible de constater l'impact de l'effet médiateur du port d'armes à feu sur les liens entre les prédictors individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu.

Ensuite, il est intéressant de procéder à des analyses multivariées de type régressions logistiques afin de constater si les facteurs individuels peuvent prédire l'utilisation criminelle d'armes à feu. En effet, la régression logistique permet de savoir si un ensemble de variables indépendantes (intervalles ou dichotomiques) prédit si un sujet fait partie d'un groupe ou d'un autre (dichotomique). Puisque la variable dépendante est une variable dichotomique et que la plupart des variables indépendantes sont dichotomiques ou intervalles, la régression logistique

est adaptée aux variables à l'étude. Ainsi, les quatre étapes seront testées à nouveau à l'aide d'analyses multivariées. Une première analyse de régression logistique sera effectuée entre les facteurs individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu, une seconde régression logistique aura lieu entre les facteurs individuels et le port d'armes à feu et, finalement, une dernière analyse de régression logistique sera réalisée entre les facteurs individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque contrôlé par la variable médiatrice du port d'armes à feu. Il sera ainsi possible de savoir si les facteurs individuels prédisent toujours l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque le port d'armes à feu agit comme variable médiatrice.

Chapitre 3. Facteurs individuels de l'utilisation criminelle d'armes à feu

Ce chapitre comprend les résultats des analyses univariées et bivariées effectuées afin de connaître les facteurs individuels reliés à l'utilisation criminelle d'armes à feu ainsi qu'au port d'armes à feu. D'abord, les résultats des analyses univariées concernant l'ensemble de l'échantillon sont présentés et comparés à ceux des études antérieures. Ensuite, les résultats du test du chi-carré et du test de moyennes sont présentés afin de connaître la présence de relations statistiquement significatives entre les variables à l'étude. La force des relations est ensuite interprétée à l'aide des valeurs Phi et Êta, selon l'analyse effectuée.

Enfin, un tableau croisé est effectué entre le port d'armes à feu et l'utilisation criminelle d'armes à feu afin d'avoir quatre catégories de répondants : ceux qui ont déjà porté et utilisé une arme à feu, ceux qui ont déjà porté une arme à feu sans jamais l'utiliser, ceux qui n'ont jamais porté d'armes à feu mais qui en ont déjà utilisé une et ceux qui n'ont jamais porté ni utilisé d'armes à feu. Les mêmes analyses univariées qui ont été effectuées avec l'échantillon total sont alors effectuées auprès de chacun des quatre groupes afin d'obtenir un portrait descriptif de ceux-ci.

3.1. Analyses descriptives de l'échantillon

Les analyses univariées sont des statistiques descriptives permettant d'obtenir des informations sur l'échantillon des 235 délinquants à l'étude. Toutes les variables indépendantes et dépendantes sont incluses.

Les analyses descriptives révèlent que 30% des répondants de l'échantillon ont déjà porté une arme à feu et 37% ont déjà utilisé criminellement une arme à feu. Ces statistiques ne semblent pas surprenantes puisque l'échantillon est composé essentiellement d'individus incarcérés. En effet, ce sont les délinquants qui sont le plus souvent impliqués dans l'acquisition d'armes à feu et dans le port d'armes à feu dans un but de protection (Bennett et Holloway, 2004b; Decker et al., 1997; Watkins et al., 2008). Les résultats de l'actuelle analyse descriptive sont similaires à ceux de l'étude de Decker et al. (1997), où 37% des répondants avaient déjà possédé une arme à feu et 23% avaient déjà utilisé une arme à feu pour commettre un crime. Dans l'étude de Bennett et Holloway (2004b), c'est une proportion de 23% des individus en état d'arrestation qui avaient déjà possédé une arme à feu et 26% d'entre eux avaient déjà utilisé cette arme à feu dans un crime.

Tableau 1. Statistiques descriptives des variables à l'étude. N=235

<i>Variables</i>	Moyenne
FACTEURS INDIVIDUELS	
Âge	41 ans
Vente de drogues	
Cannabis	44 %
Cocaïne	37 %
Drogues chimiques/synthétiques	28 %
Consommation	
Alcool	46 %
Cannabis	43 %
Cocaïne	40 %
Drogues chimiques/synthétiques	31 %
Attitudes face aux armes à feu	14 %
Victimisation	
Battu	56 %
Poignardé	16 %
Menacé avec arme à feu	45 %
Cible d'un coup de feu	23 %
Entourage blessé ou tué par balle	46 %
Risque perçu d'être victimisé	
Cible d'un coup de feu policier	26 %
Cible d'un coup de feu victime	26 %
Cible d'un coup de feu délinquant	35 %
Accessibilité aux armes à feu	
Source	56 %
Facilité	66 %
Port d'armes à feu par les pairs	49 %
Port d'armes à feu	30 %
Utilisation criminelle d'armes à feu	37 %

Pour ce qui est des variables indépendantes, la plupart des analyses qui démontraient que l'âge était associé au port d'armes à feu ou à l'utilisation criminelle d'armes à feu étaient effectuées sur des adolescents. Dans le présent échantillon, les analyses descriptives démontrent que la moyenne d'âge est de 41 ans. Puisque cette tranche d'âge est différente de celle des études ayant donné des résultats statistiquement significatifs entre l'âge et

l'utilisation criminelle d'armes à feu, il est possible que les résultats des analyses ne démontrent aucune relation significative.

Ensuite, pour ce qui est des variables de la vente de drogues, les variables descriptives démontrent que 44 % des répondants ont déjà vendu du cannabis, 37 % ont déjà vendu de la cocaïne et 28 % ont déjà vendu des drogues chimiques/synthétiques. Dans l'étude de Lizotte et al. (2000), les résultats d'analyses descriptives montrent que 35 % des répondants vendent du cannabis alors que 25 % vendent d'autres drogues. Les statistiques descriptives concernant la vente de drogues de l'actuel échantillon semblent donc similaires aux études antérieures.

Les analyses descriptives du tableau 1 révèlent également les habitudes de consommation des individus de l'échantillon. Ainsi, 46 % des individus ont eu une consommation d'alcool élevée au cours de la dernière année et 43 % des effectifs ont eu une consommation élevée de cannabis. Pour la cocaïne et les drogues chimiques/synthétiques, ce sont respectivement 40 % et 31 % des effectifs qui ont eu une consommation élevée au cours de la dernière année. L'abus de drogues est un facteur important qui a un impact sur l'activité criminelle (Blumstein, 1995). Dans une enquête menée auprès de détenus en 1991, 32% d'entre eux consommaient régulièrement de la cocaïne ou du crack et 15% avaient une consommation régulière d'héroïne ou d'opiacés (Blumstein, 1995).

En ce qui concerne la variable échelle des attitudes face aux armes à feu, la moyenne représentée est le pourcentage des individus ayant répondu de façon favorable à un ou plusieurs des énoncés concernant les attitudes face aux armes à feu. Ainsi, il est possible de constater que seulement 14 % des répondants ont des attitudes favorables aux armes à feu. Dans l'étude de Decker et al. (1997), 9 % des détenus étaient d'accord avec l'affirmation « c'est acceptable de tirer un coup de feu sur quelqu'un qui vous a manqué de respect » alors 28 % étaient d'accord avec l'affirmation « c'est acceptable de tirer un coup de feu sur quelqu'un qui vous a blessé ». Les différences entre les résultats des statistiques descriptives de l'actuelle étude et de celle de Decker et al. (1997) peut s'expliquer par le fait que les échantillons étudiés proviennent de différents pays. En effet, les données de l'étude de Decker et al. (1997) ont été amassées aux États-Unis, où les armes à feu sont beaucoup plus répandues et acceptées socialement qu'au Canada. Il n'est donc pas surprenant que l'actuel échantillon, malgré qu'il soit composé de délinquants, ait un pourcentage plus faible d'attitudes favorables à l'utilisation d'armes à feu.

Pour les statistiques descriptives de la victimisation, celles-ci révèlent que 56 % des répondants se sont déjà fait battre, 16 % se sont déjà fait poignarder, 45 % se sont déjà fait menacer avec une arme à feu, 23 % ont déjà été la cible d'un coup de feu et, enfin, 46 % ont déjà eu une personne de leur entourage qui s'est fait blesser ou tuer par balle. Les résultats de ces analyses descriptives peuvent être surprenants par leur haut pourcentage. Toutefois, qu'ils aient été menacés ou blessés par une arme à feu, les délinquants ont beaucoup d'expérience en tant que victimes et agresseurs (Decker et al., 1997). Ces taux élevés peuvent donc s'expliquer par le fait que l'échantillon est constitué de délinquants. Dans l'étude de Decker et al. (1997), 59% des répondants ont déclaré avoir déjà été menacé avec une arme à feu, environ 40 % ont déjà été la cible d'un coup de feu et 16 % ont déjà été blessé par une arme à feu. Les pourcentages de l'actuelle étude sont donc moins élevés que ceux de l'étude de Decker et al. (1997), ce qui peut également s'expliquer, comme avec l'attitude face aux armes à feu, par le fait que l'étude a eu lieu aux États-Unis où les armes à feu sont en plus grand nombre, ce qui augmente les risques de blessures et d'événements reliés aux armes à feu.

En ce qui concerne le risque perçu d'être victimisé, 26 % des répondants pensent à la possibilité d'être la cible d'un coup de feu de la part d'un policier et de la part d'une victime potentielle lorsqu'ils commettent un crime. Un pourcentage un peu plus élevé des répondants, 35 %, pensent à la possibilité d'être la cible d'un coup de feu de la part d'un autre délinquant lors de la commission d'un crime. Aucune autre étude ne semble avoir pris en considération de telles variables pour étudier le port d'armes à feu ou l'utilisation criminelle d'armes à feu. Or, le fait de percevoir un risque de victimisation lors de la commission d'un crime semble pouvoir être un motivateur du port d'armes à feu dans des buts de protection. En effet, le risque perçu de victimisation augmenterait la probabilité de se procurer ou de porter une arme à feu à des fins de protection (Kleck et al., 2011; Melde et al., 2009).

Ensuite, les statistiques en lien avec l'accessibilité aux armes à feu révèlent que 56 % des répondants sauraient à qui s'adresser pour se procurer illégalement une arme à feu et que 66 % trouveraient cela facile de se procurer une arme à feu. Dans l'étude de Decker et al. (1997) effectuée aux États-Unis, plus de la moitié de l'échantillon (55 %) a affirmé que les armes à feu sont faciles à obtenir illégalement. D'un côté, les résultats des analyses présentés au tableau 1 ne sont pas surprenants, car ce sont les délinquants qui sont le plus impliqués dans l'acquisition d'armes à feu (Bennett et Holloway, 2004b; Watkins et al., 2008). De plus, une bonne partie des armes à feu illégales sont obtenues auprès de membres de la famille, auprès

d'amis ou sont volées, ce qui rend la tâche plus facile (Cook et Goss, 2014; Cook, Parker et Pollack, 2015). D'un autre côté, étant donné le long historique de lois et de contrôle face aux armes à feu au Canada, il serait attendu que les individus obtiennent plus difficilement une arme à feu qu'aux États-Unis où les armes à feu sont très répandues. Or, les résultats actuels démontrent qu'il semble facile pour la moitié des délinquants d'avoir accès à une arme à feu.

Enfin, près de la moitié (49 %) des répondants ont la perception que leurs pairs portent une arme à feu. Ces résultats se rapprochent de ceux de l'étude de Lizotte et al. (2000), où la proportion des sujets qui ont des pairs portant des armes à feu se situe entre 33 % et 53 %, dépendant de la vague de prise de données. La proportion élevée de répondants qui croient que leurs pairs portent une arme à feu peut aussi s'expliquer par le fait que l'échantillon est composé de délinquants, et que les délinquants sont les plus susceptibles de porter des armes à feu dans un but de protection (Decker et al., 1997).

3.2. Analyses bivariées des variables à l'étude

Puisque la majorité des variables indépendantes et dépendantes étudiées sont qualitatives, la plupart des analyses suivantes sont des tests du chi-carré. Le test du chi-carré permet de connaître la présence de relations statistiquement significatives entre les variables indépendantes et les variables dépendantes. La valeur Phi donne la force de ces relations qui sera interprétée selon les critères de Cohen (1992).

Puisque l'âge est une variable quantitative et que l'échelle d'attitude face aux armes à feu est ordinale, des tests de moyennes ont été effectués pour connaître la présence de relations statistiquement significatives avec le port d'armes à feu et l'utilisation criminelle d'armes à feu. La force de la relation donnée par le coefficient Êta sera également interprétée selon les critères de Cohen (1992).

Tableau 2. Relations entre les variables à l'étude.

<i>Variables</i>	Port d'armes à feu	Utilisation criminelle d'armes à feu
FACTEURS INDIVIDUELS		
Âge	-0,278**	-0,299**
Vente de drogues		
Cannabis	0,206**	0,204**
Cocaïne	0,291**	0,179**
Drogues chimiques/synthétiques	0,200**	0,156*
Consommation		
Alcool	0,165*	0,053
Cannabis	0,205**	0,260**
Cocaïne	0,063	0,064
Drogues chimiques/synthétiques	0,092	0,102
Attitudes face aux armes à feu	0,233**	0,198**
Victimisation		
Battu	0,107	0,073
Poignardé	0,153*	0,177**
Menacé avec arme à feu	0,288**	0,279**
Cible d'un coup de feu	0,330**	0,314**
Entourage blessé ou tué par balle	0,370**	0,389**
Risque perçu d'être victimisé		
Cible d'un coup de feu policier	0,294**	0,310**
Cible d'un coup de feu victime	0,357**	0,310**
Cible d'un coup de feu délinquant	0,382**	0,308**
Accessibilité aux armes à feu		
Source	0,275**	0,287**
Facilité	0,267**	0,247**
Port d'armes à feu par les pairs	0,474**	0,495**
Port d'armes à feu	-	0,715**

*p<0,05, **p<0,01

D'abord, les analyses bivariées présentées au tableau 2 révèlent un lien de force modéré et négatif (-0,299) entre l'âge et l'utilisation criminelle d'armes à feu. Cette association signifie qu'une personne plus âgée est moins susceptible d'utiliser criminellement une arme à feu. La relation entre l'âge et le port d'armes à feu est également négative, mais de

force un peu plus modeste (-0,278). Cette relation signifie qu'un individu est moins susceptible de porter une arme à feu en vieillissant.

La grande majorité des études antérieures sur le lien entre la vente de drogues et l'utilisation criminelle d'armes à feu révèle un lien fort entre ces variables, car la vente de drogues serait un des plus grands prédicteurs de l'utilisation criminelle d'armes à feu. Toutefois, à la lumière des analyses bivariées, la vente de cannabis (0,204), de cocaïne (0,179) et de drogues chimiques/synthétiques (0,156) sont toutes associées à l'utilisation criminelle d'armes à feu, mais de façon assez modeste. Ces résultats sont plutôt surprenants étant donné l'abondance des études qui affirment que la vente de drogues est un des prédicteurs les plus forts de l'utilisation criminelle d'armes à feu. Une hypothèse possible à la force modeste de ce lien est que la relation entre la vente de drogues et l'utilisation criminelle d'armes à feu serait en partie médiée par port d'armes à feu. De plus, les résultats démontrent des associations statistiquement significatives entre le port d'armes à feu et la vente de drogues. Par exemple, les liens sont modérés entre le port d'armes à feu et la vente de cocaïne (0,291) et modestes avec la vente de cannabis (0,206) et la vente de drogues chimiques/synthétiques (0,200). Les relations sont toutes positives, ce qui signifie qu'un individu impliqué dans la vente de tout type de drogues est plus susceptible de porter une arme à feu.

Les études antérieures sont mitigées quant à l'effet de la consommation sur l'utilisation criminelle d'armes à feu. Certaines affirment qu'il existe un lien entre de fortes consommations et l'utilisation criminelle d'armes à feu, alors que d'autres ne démontrent aucun lien entre les deux variables. Dans les présentes analyses bivariées, seule la consommation de cannabis (0,260) possède une relation statistiquement significative avec l'utilisation d'armes à feu. Cette relation est positive, mais plutôt modeste, ce qui implique qu'un individu qui consomme du cannabis est plus susceptible d'utiliser criminellement une arme à feu. Ce résultat est relativement surprenant puisqu'aucune autre étude recensée n'avait relevé ce lien entre le cannabis et l'utilisation criminelle d'armes à feu. Tous les autres types de consommation, soit la consommation d'alcool, de cocaïne et de drogues chimiques/synthétiques, n'ont aucune relation avec l'utilisation criminelle d'armes à feu. Des analyses bivariées sont alors effectuées entre ces consommations et le port d'armes à feu afin de voir si elles ont un lien. Seulement l'alcool (0,154) et le cannabis (0,205) ont révélé des relations statistiquement significatives avec le port d'armes à feu. Les liens sont somme toute

assez modestes. La consommation de cannabis serait donc reliée à la fois au port d'armes à feu et à l'utilisation criminelle d'armes à feu, ou bien sa relation avec l'utilisation criminelle d'armes à feu est modérée par le port d'armes à feu.

Ensuite, les analyses bivariées montrent que l'attitude face aux armes à feu est associée de façon modeste et positive avec l'utilisation criminelle d'armes à feu (0,198). Ainsi, une personne qui présente des attitudes favorables aux armes à feu est plus à risque de commettre un crime à l'aide d'une arme à feu. Cependant, une relation positive et modeste est également présente entre cette variable et le port d'armes à feu (0,208). Ainsi, le lien entre l'attitude face aux armes à feu et l'utilisation criminelle d'armes à feu peut peut-être s'expliquer avec l'effet médiateur du port d'armes à feu.

En ce qui concerne les variables de victimisation, les résultats des analyses bivariées révèlent que la variable « s'être déjà fait battre » n'est pas significativement associée à l'utilisation criminelle d'armes à feu. La variable « s'être déjà fait poignarder », quant à elle, est associée de façon modeste avec l'utilisation criminelle d'armes à feu (0,177). Ce sont donc plutôt les victimisations commises à l'aide d'une arme à feu qui sont associées de façon plus modérée à l'utilisation criminelle d'armes à feu, tel que s'être déjà fait menacer avec une arme à feu (0,279), avoir déjà été la cible d'un coup de feu (0,314) et avoir quelqu'un de l'entourage qui s'est déjà fait blesser ou tuer par balle (0,389). Cependant, s'être déjà fait poignarder (0,153), s'être déjà fait menacer avec une arme à feu (0,288), avoir déjà été la cible d'un coup de feu (0,330) et avoir quelqu'un de l'entourage qui s'est déjà fait blesser ou tuer par balle (0,370) sont toutes reliées positivement au port d'armes à feu. De la même façon qu'avec l'utilisation criminelle d'armes à feu, ce sont les victimisations en lien avec une arme à feu qui présentent des relations modérées et donc plus fortes que les autres types de victimisation. Ainsi, les individus ayant vécu une victimisation en lien avec une arme à feu sont plus susceptibles de porter une arme à feu. Puisque les résultats pour l'utilisation criminelle d'armes à feu et le port d'armes à feu sont semblables, il est possible que le lien entre les variables de victimisation et l'utilisation criminelle d'armes à feu soit une relation artificielle créée par la médiation du port d'armes à feu. Par ailleurs, les analyses bivariées tendent à confirmer l'hypothèse de la victimisation afin d'expliquer le port d'armes à feu, ce qui appuierait la thèse de l'autoprotection.

Les variables représentant le risque perçu de victimisation, soit le risque d'être la cible d'un coup de feu d'un policier (0,310), le risque d'être la cible d'un coup de feu d'une victime potentielle (0,310) et le risque d'être la cible d'un coup de feu d'un délinquant (0,308), sont associées de façon significative et modérée à l'utilisation criminelle d'armes à feu. Cette première constatation tend à soutenir l'hypothèse de l'utilisation préventive d'une arme à feu. En effet, un individu qui perçoit une situation où il pourrait devenir une victime rend ce dernier plus à risque d'utiliser son arme à feu de façon préventive. Ces variables sont également toutes reliées de façon modérée au port d'armes à feu : le risque d'être la cible d'un coup de feu d'un policier (0,294), le risque d'être la cible d'un coup de feu d'une victime potentielle (0,357) et le risque d'être la cible d'un coup de feu d'un délinquant (0,382).

L'accessibilité aux armes à feu présente également une association significative modeste avec l'utilisation criminelle d'armes à feu. Effectivement, la facilité d'accès à une arme (0,247) et la connaissance d'une source (0,287) augmentent la probabilité qu'un individu utilise criminellement une arme à feu. L'accessibilité aux armes à feu présente également une association significative modeste avec le port d'armes à feu. En effet, la facilité d'accès à une arme (0,267) et la connaissance d'une source (0,275) augmentent la probabilité qu'un individu porte une arme à feu.

Pour ce qui est du port d'armes à feu par les pairs, les analyses bivariées révèlent une relation positive et forte avec l'utilisation criminelle d'armes à feu (0,495). Cette relation signifie qu'un individu dont les pairs portent une arme à feu est plus susceptible d'utiliser une arme à feu pour commettre un crime. Le port d'armes à feu par les pairs entretient également une relation statistiquement significative et forte avec le port d'armes à feu (0,474). Cette corrélation positive indique qu'un individu ayant des pairs qui portent des armes à feu est plus susceptible d'en porter également. Puisque les deux relations sont fortes, il est possible de s'attendre à ce que le port d'armes à feu par les pairs soit associé à la fois au port d'armes à feu et à l'utilisation criminelle d'armes à feu, même lorsque le port d'armes à feu est une variable médiatrice.

Finalement, les résultats d'analyses bivariées révèlent que les variables du port d'armes à feu et de l'utilisation criminelle d'armes à feu ont une très forte relation (0,715). Cette forte relation peut apporter quelques problèmes de sur-spécification. En général, lorsque deux variables mesurent des concepts semblables, il y a deux problèmes possibles : le poids des

résultats sera scindé en deux, rendant peut-être les deux variables non significatives, ou les calculs peuvent produire des estimations bizarres pour l'ensemble des variables. La force de cette relation peut s'expliquer par le lien étroit entre les deux phénomènes étant donné que dans la majorité des cas, un individu qui utilise criminellement une arme à feu en portait habituellement une sur lui. Toutefois, certains crimes commis à l'aide d'une arme à feu ont été commis à l'aide d'une arme à feu qui n'avait pas été obtenue à des fins criminelles et certaines personnes portant une arme à feu ne commettront jamais de crime avec cette dernière (Kleck et Gertz, 1998; Sheley et Wright, 1993; Wallace, 2017). Ces affirmations sont corroborées par les statistiques présentées dans la section ci-dessous, où les variables du port d'armes à feu et d'utilisation criminelle d'armes à feu sont examinées dans un tableau croisé.

3.3. Différences et similitudes entre les variables indépendantes selon le port et l'utilisation criminelle d'armes à feu

Tel que mentionné dans la section précédente, le port d'armes à feu et l'utilisation criminelle d'armes à feu sont en relation de manière très forte. Or, le port d'armes à feu ne justifie pas à lui seul la commission de crimes par armes à feu. En effet, certains crimes commis à l'aide d'une arme à feu se sont déroulés sans que l'agresseur ait préalablement une arme à feu sur lui. Le tableau croisé entre le port d'armes à feu et l'utilisation criminelle d'armes à feu permet de voir qu'un certain nombre ($n= 24$) d'individus n'ont jamais porté d'armes à feu alors qu'ils ont commis un crime à l'aide d'une arme à feu. D'un autre côté, il arrive également, dans une plus faible proportion ($n=7$), que des individus portent une arme à feu sans s'en servir. Parmi ceux qui n'ont jamais porté d'armes à feu, la grande majorité (85%) d'entre eux n'ont jamais utilisé criminellement une arme à feu, alors que pour ceux qui ont déjà porté une arme à feu, la grande majorité d'entre eux ont également déjà utilisé criminellement une arme à feu (90%). Il y a tout de même 14% de ceux qui n'ont jamais porté d'armes à feu qui ont déjà commis un crime à l'aide d'une arme à feu.

Tableau 3. Tableau croisé entre la variable dépendante et la variable médiatrice.

		Utilisation criminelle d'armes à feu		
		Non	Oui	Total
Port d'armes à feu	Non	141 (85%)	24 (14%)	165 (100%)
	Oui	7 (10%)	63 (90%)	70 (100%)

Quatre groupes peuvent être formés à l'aide des données du tableau 3 : 1. ceux n'ayant jamais porté ni utilisé d'armes à feu (N=141), 2. ceux ayant déjà porté une arme à feu sans l'avoir utilisée (N=7), 3. ceux n'ayant jamais porté d'armes à feu mais qui en ont utilisé une (N=24) et 4. ceux ayant déjà porté et utilisé une arme à feu (N=63).

Des analyses univariées permettent de connaître les statistiques descriptives de chacune des variables indépendantes en fonction des quatre groupes précédemment déterminés. D'abord, les résultats de ces analyses univariées révèlent que les deux groupes ayant déjà porté une arme à feu semblent plus impliqués dans la vente de cocaïne (86 % pour le groupe 2 et 56 % pour le groupe 4) que ceux qui ne portent pas d'armes à feu (28 % pour le groupe 1 et 29 % pour le groupe 3). Le groupe ayant déjà porté et utilisé une arme à feu (groupe 4) semble également plus impliqué dans la vente de cannabis (63 %) que les autres groupes.

Une grande partie des répondants ayant déjà porté et utilisé une arme à feu (groupe 4) sont des consommateurs, que ce soit d'alcool (59 %), de cannabis (60 %), de cocaïne (46 %) ou de drogues chimiques (40 %). Les taux sont moins élevés pour ce qui est des autres groupes.

Les attitudes face aux armes à feu semblent également plus favorables à travers les groupes ayant déjà utilisé criminellement leur arme à feu (17 % pour le groupe 3 et 29 % pour le groupe 4) en comparaison aux groupes n'ayant jamais commis de crime à l'aide d'une arme à feu (6 % pour le groupe 1 et 14 % pour le groupe 2).

Tableau 4. Statistiques descriptives des variables indépendantes en quatre groupes.

<i>Variables</i>	N'a jamais porté ni utilisé une arme à feu N=141	A déjà porté, mais jamais utilisé une arme à feu N=7	N'a jamais porté, mais a déjà utilisé une arme à feu N= 24	A déjà porté et utilisé une arme à feu N=63
FACTEURS INDIVIDUELS				
Âge	44 ans	36 ans	38 ans	36 ans
Vente de drogues				
Cannabis	37 %	29 %	42 %	63 %
Cocaïne	28 %	86 %	29 %	56 %
Drogues chimiques/synthétiques	22 %	29 %	21 %	43 %
Consommation				
Alcool	43 %	57 %	25 %	59 %
Cannabis	33 %	43 %	58 %	60 %
Cocaïne	38 %	29 %	38 %	46 %
Drogues chimiques/synthétiques	28 %	14 %	29 %	40 %
Attitudes face aux armes à feu	6 %	14 %	17 %	29 %
Victimisation				
Battu	52 %	71 %	54 %	63 %
Poignardé	10 %	29 %	25 %	24 %
Menacé avec arme à feu	33 %	71 %	54 %	67 %
Cible d'un coup de feu	11 %	57 %	33 %	43 %
Entourage blessé ou tué par balle	28 %	100 %	71 %	71 %
Risque perçu d'être victimisé				
Cible d'un coup de feu policier	16 %	14 %	29 %	49 %
Cible d'un coup de feu victime	14 %	43 %	25 %	51 %
Cible d'un coup de feu délinquant	21 %	71 %	33 %	62 %
Accessibilité aux armes à feu				
Source	45 %	43 %	58 %	81 %
Facilité	57 %	71 %	67 %	87 %
Port d'armes à feu par les pairs	29 %	57 %	62 %	89 %

De manière générale, les individus faisant partie du premier groupe, c'est-à-dire qui n'ont jamais porté ni utilisé d'armes à feu, semblent avoir un taux plus faible de victimisation que les autres groupes. Ce premier groupe ne perçoit pas non plus de risque d'être victimisé en général. Le quatrième groupe, quant à lui, a un haut taux de victimisation. Par exemple, 67 % d'entre eux se sont déjà fait menacer avec une arme à feu, 43 % ont déjà été la cible d'un coup de feu et 71 % ont quelqu'un de leur entourage qui a été blessé ou tué par balle. Par ailleurs,

environ la moitié du groupe pense au risque d'être victimisé lors de leurs activités criminelles. Par exemple, 49 % du groupe pense au risque d'être la cible d'un coup de feu par un policier, 51 % pensent au risque d'être la cible d'un coup de feu par une victime potentielle et 62 % pensent au risque d'être la cible d'un coup de feu de la part d'un autre délinquant.

La grande majorité des individus qui ont déjà porté et utilisé une arme à feu ont également des pairs qui portent une arme à feu (89 %). Ce taux est élevé comparativement à ceux qui ne portent pas ni d'utilisent pas d'armes à feu (29 %). Les deux autres groupes, quant à eux, ont plus de la moitié de leurs répondants qui fréquentent des pairs qui portent des armes à feu (57 % pour le groupe 2 et 62 % pour le groupe 3).

Puisque les quatre groupes diffèrent beaucoup entre eux, il est possible de croire que le port d'armes à feu et l'utilisation d'armes à feu sont réellement des variables distinctes, bien qu'elles soient fortement reliées. Autrement, les quatre groupes seraient beaucoup plus semblables si les deux variables mesuraient les mêmes concepts. Il est donc pertinent de connaître les facteurs menant à l'utilisation criminelle d'armes à feu de façon indépendante au-delà du port d'armes à feu.

Chapitre 4. Approche intégrative des facteurs individuels et situationnels

Quatre tests sont nécessaires afin de constater l'impact d'une variable médiatrice sur les liens entre les variables indépendantes et la variable dépendante (Baron et Kenny, 1986). Les trois premiers tests effectués à l'aide des analyses bivariées révèlent que plusieurs des variables indépendantes, c'est-à-dire les facteurs individuels, sont liées de façon statistiquement significative au port d'armes à feu et à l'utilisation criminelle d'armes à feu. De plus, un lien très fort entre la variable médiatrice du port d'armes à feu et la variable dépendante de l'utilisation criminelle d'armes à feu a été constaté. Ainsi, une dernière étape est nécessaire afin de conclure à un possible effet médiateur du port d'armes à feu.

Cette dernière étape est présentée dans ce chapitre. D'abord, des analyses bivariées partielles permettent de constater les liens entre les facteurs individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque contrôlé par le port d'armes à feu. Ensuite, trois analyses de régression logistique sont effectuées afin de tester à nouveau les quatre postulats. Ces trois analyses sont présentées en un seul tableau et permettent de constater les liens entre les prédicteurs individuels et le port d'armes à feu, les liens entre les prédicteurs individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu et, finalement, les liens entre les prédicteurs individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque contrôlé par le port d'armes à feu.

4.1. Analyses bivariées partielles

D'abord, une analyse bivariée partielle est effectuée afin de constater s'il y a un changement dans les relations entre les variables indépendantes et la variable dépendante de l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque le port d'armes à feu est inséré en tant que variable médiatrice. Les relations entre les facteurs individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu précédemment révélé dans les analyses bivariées sont ajoutées au tableau dans une colonne grisée afin de comparer aisément la différence dans les résultats.

Tableau 5. Analyse bivariée partielle entre les variables à l'étude lorsque le port d'armes à feu est une variable médiatrice.

<i>Variables</i>	Utilisation criminelle d'armes à feu (Bivariée)	Utilisation criminelle d'armes à feu (Contrôlée)
FACTEURS INDIVIDUELS		
Âge	-0,299**	-0,150*
Vente de drogues		
Cannabis	0,204**	0,082
Cocaïne	0,179**	-0,043
Drogues chimiques/synthétiques	0,156*	0,019
Consommation		
Alcool	0,053	-0,093
Cannabis	0,260**	0,166*
Cocaïne	0,064	0,028
Drogues chimiques/synthétiques	0,102	0,052
Attitudes face aux armes à feu	0,198**	0,047
Victimisation		
Battu	0,073	-0,004
Poignardé	0,177**	0,098
Menacé avec arme à feu	0,279**	0,109
Cible d'un coup de feu	0,314**	0,119
Entourage blessé ou tué par balle	0,389**	0,192**
Risque perçu d'être victimisé		
Cible d'un coup de feu policier	0,310**	0,150*
Cible d'un coup de feu victime	0,310**	0,084
Cible d'un coup de feu délinquant	0,308**	0,054
Accessibilité aux armes à feu		
Source	0,287**	0,134*
Facilité	0,247**	0,084
Port d'armes à feu par les pairs	0,495**	0,253**

*p<0,05 **p<0,01

À la lumière des résultats du tableau 5, la grande majorité des relations entre les variables indépendantes et l'utilisation criminelle d'armes à feu qui étaient précédemment associées deviennent non-significatives. Par exemple, toutes les variables de vente de drogues, la variable de l'attitude face aux armes à feu ainsi que plusieurs variables de victimisation telles que s'être déjà fait battre, s'être déjà fait poignarder, avoir déjà été menacé avec une

arme à feu et avoir déjà été la cible d'un coup de feu n'ont plus d'associations statistiquement significatives avec l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque le port d'armes à feu est inséré comme variable médiatrice. D'autres variables, telles que le risque perçu d'être la cible d'un coup de feu de la part d'une victime potentielle, le risque perçu d'être la cible d'un coup de feu de la part d'un autre délinquant et la facilité d'accès à une arme à feu ne sont également plus associées à l'utilisation criminelle d'armes à feu.

Aux premiers abords, les résultats des analyses bivariées partielles démontrent un effet de médiation joué par la variable du port d'armes à feu. En effet, lorsque la variable du port d'armes à feu est introduite en tant que variable contrôle, une bonne proportion des relations entre les caractéristiques individuelles et l'utilisation criminelle d'armes à feu deviennent non significatives. Ces résultats signifient alors que les relations entre les variables indépendantes et l'utilisation criminelle d'armes à feu sont indirectes, car elles sont médiées par le port d'armes à feu. Cette médiation fait en sorte que plusieurs relations statistiquement significatives entre les variables indépendantes et l'utilisation criminelle d'armes à feu sont en fait des relations artificielles. Ainsi, les variables indépendantes pour lesquelles les relations deviennent non significatives sont reliées au port d'armes à feu et c'est leur relation avec le port d'armes à feu qui fait en sorte qu'elles semblent reliées à l'utilisation criminelle d'armes à feu. C'est pourquoi la force statistique de ces relations s'affaiblit ou disparaît lorsque le port d'armes à feu devient la variable médiatrice.

Cependant, certaines relations demeurent significatives. Ces résultats tendent alors à démontrer que la médiation du port d'armes à feu est une médiation partielle. En effet, pour qu'une médiation soit totale, il faut que tous les liens deviennent nuls lorsque le port d'armes à feu est introduit dans les analyses. Par contre, pour les relations qui demeurent statistiquement significatives, la force de ces dernières devient grandement diminuée. Par exemple, le port d'armes à feu par les pairs, qui était la variable la plus fortement reliée à l'utilisation criminelle d'armes à feu lors de la première corrélation (0,495), demeure statistiquement associée à celle-ci, mais avec une force beaucoup plus modeste (0,253). En effet, la force de la relation entre le port d'armes à feu par les pairs et l'utilisation criminelle d'armes à feu se voit être diminuée de moitié lorsque le port d'armes à feu est inséré comme variable médiatrice. Le port d'armes à feu par les pairs serait donc associé à la fois de manière directe et indirecte à l'utilisation criminelle d'armes à feu.

D'autres variables indépendantes voient également la force de leurs relations avec l'utilisation criminelle d'armes à feu être diminuée avec l'introduction du port d'armes à feu dans les analyses. La relation entre l'âge et l'utilisation criminelle d'armes à feu passe d'une force modérée (-0,299) à une force plutôt modeste (-0,150), la relation entre la consommation de cannabis et l'utilisation criminelle d'armes à feu demeure modeste, mais perd près de la moitié de sa force. La variable concernant le fait d'avoir quelqu'un de l'entourage qui s'est déjà fait blesser ou tuer par balle demeure également statistiquement significative pour l'utilisation criminelle d'armes à feu, mais la force de la relation est diminuée, passant d'une relation modérée (0,389) à une relation plutôt modeste (0,192). Enfin, le même constat est également visible pour les variables du risque perçu d'être la cible d'un coup de feu de la part d'un policier ainsi que la connaissance d'une source. Les deux variables passent de forces modérées à modestes.

4.2. Analyses de régressions logistiques

Des analyses de régression logistique sont effectuées afin de vérifier si les variables indépendantes prédisent la variable dépendante. Autrement dit, les régressions logistiques permettront de connaître si les facteurs individuels prédisent l'utilisation criminelle d'armes à feu.

En se basant sur les quatre tests permettant de conclure à la présence d'un lien médiateur (Baron et Kenny, 1986), trois analyses de régression logistique seront effectuées. La première régression logistique permet de constater si les facteurs individuels prédisent le port d'armes à feu, la deuxième régression logistique permet de voir si les facteurs individuels prédisent l'utilisation criminelle d'armes à feu et, enfin, la dernière régression logistique permet de constater l'impact de la prédiction des facteurs individuels sur l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque contrôlé par le port d'armes à feu.

D'abord, plusieurs postulats d'utilisation doivent être respectés avant de commencer les analyses de régression logistique. En premier lieu, il faut vérifier la normalité des distributions de toutes les variables quantitatives indépendantes. Puisque la seule variable quantitative est l'âge et que la normalité de sa distribution a déjà été établie dans le chapitre de la méthodologie, cette étape est respectée.

Ensuite, il faut s'assurer qu'il n'y a pas de sous-spécification ou de sur-spécification. Par exemple, toutes les variables pertinentes à la prédiction de la variable dépendante devraient être dans le modèle. Aucune variable importante ne devrait être omise, car la capacité générale de prédiction sera réduite. De plus, il faut éviter d'avoir plusieurs variables qui mesurent le même phénomène, car le poids de chacune se divisera et leur coefficient deviendra plus faible. Pour ce postulat, certaines variables ont effectivement été omises afin de respecter le prochain postulat, qui est la bonne division des sujets. En effet, la variable d'appartenance à un gang a été omise en raison de son faible nombre de répondants positifs. Certaines autres variables ont également été omises et celles-ci seront présentées en conclusion, dans la section des limites de l'étude.

Il faut également s'assurer d'une bonne division des sujets pour la variable dépendante. En effet, la régression logistique fonctionne mieux lorsque la division des sujets se rapproche du 50%-50%. Pour l'utilisation criminelle d'armes à feu, la division des sujets est à 37%-63%. Cette division n'est pas idéale, mais permettra tout de même à la régression logistique de bien fonctionner. Un autre postulat est la taille de l'échantillon. En règle générale, il faut un minimum de 10 sujets par variable (Agresti, 2007). Ce postulat est respecté, car aucune variable ne possède moins de 10 sujets.

Enfin, le dernier postulat à respecter est l'absence de multicolinéarité. Pour déceler la présence de multicolinéarité simple, il faut vérifier la matrice de corrélations et exclure les corrélations plus fortes que $r = 0,80$ (Farrar et Glauber, 1967). À la lumière des résultats de la matrice de corrélations, aucune variable ne présente de corrélations supérieures à $r = 0,80$. Toutefois, les variables du port d'armes à feu et de l'utilisation criminelle d'armes à feu présentent une forte corrélation ($r = 0,715$). Cette forte corrélation peut toutefois apporter quelques problèmes de sur-spécification. En général, lorsque deux variables mesurent des concepts semblables, il y a deux problèmes possibles : le poids des résultats sera scindé en deux, rendant peut-être les deux variables non significatives, ou les calculs peuvent produire des estimations bizarres pour l'ensemble des variables. Ensuite, afin de déceler la présence de multicolinéarité multiple, il faut insérer les mêmes variables du modèle de régression logistique dans une régression multiple afin d'obtenir le coefficient de tolérance. Le degré de tolérance donne le taux de variance de la variable indépendante qui n'est pas expliqué par les autres variables indépendantes. Par exemple, si le degré de tolérance est inférieur à .20, plus que 80% de cette variable est expliquée par les autres variables indépendantes. Les résultats du

degré de tolérance des variables révèlent qu'elles ont toutes moins de 52 % de leur variance qui est expliquée par les autres variables indépendantes. Aucun problème de multicollinéarité multiple n'est donc perceptible. Puisque tous les postulats d'utilisation de la régression logistique sont respectés, il est possible de procéder aux analyses.

Tableau 6. Analyses de régressions logistiques.

<i>Variables</i>	Utilisation criminelle d'armes à feu	Port d'armes à feu	Utilisation criminelle d'armes à feu
	RC	RC	RC
Âge	0,97†	0,97	0,97
Vente de drogues			
Cannabis	0,85	0,70	1,12
Cocaïne	1,17	2,82*	0,52
Drogues chimiques/synthétiques	1,29	1,40	0,93
Consommation			
Alcool	0,84	2,44*	0,382†
Cannabis	2,06†	1,19	2,58*
Cocaïne	1,60	1,27	2,04
Drogues chimiques/synthétiques	0,57	0,63	0,66
Attitudes face aux armes à feu	0,95	1,33	0,75
Victimisation			
Battu	0,44*	0,60	0,44
Poignardé	0,95	0,60	1,54
Menacé avec arme à feu	1,11	1,03	1,02
Cible d'un coup de feu	2,00	3,42*	0,86
Entourage blessé ou tué par balle	2,03†	1,56	2,22
Risque perçu d'être victimisé			
Cible d'un coup de feu policier	2,31†	1,43	3,27*
Cible d'un coup de feu victime	1,63	2,44†	1,05
Cible d'un coup de feu délinquant	0,94	1,42	0,54
Accessibilité aux armes à feu			
Source	2,35†	2,20	2,28
Facilité	1,13	1,59	0,75
Port d'armes à feu par les pairs	5,29**	4,86**	3,69**
Port d'armes à feu	-	-	48,58**
Pourcentage de bonnes classifications	80 %	83 %	86 %
Pseudo R2	49 %	53,3 %	68,8 %
Signification du modèle	0,000	0,000	0,000

† p< 0,10 *p<0,05 **p<0,01

D'abord, les trois modèles de régression logistique sont significatifs à $p < 0,01$. Le premier modèle, où le port d'armes à feu est la variable dépendante, explique à 53,3 % la variance dans la probabilité de porter une arme à feu. Le deuxième modèle analyse les liens entre les facteurs individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu comme variable dépendante sans la présence du port d'armes à feu. Il explique la variance dans la probabilité d'utiliser une arme à feu à 49 %. Finalement, le troisième modèle analyse l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque contrôlé par le port d'armes à feu. Ce modèle explique à 68,8 % la variance dans la probabilité d'utiliser criminellement une arme à feu.

Le premier test de Baron et Kenny (1986) doit montrer que les variables indépendantes ont une relation statistiquement significative avec la variable dépendante. Ainsi, les variables indépendantes qui prédisent l'utilisation criminelle d'armes à feu sont le fait d'avoir déjà été battu et que les pairs portent une arme à feu. Pour le fait de s'être déjà fait battre, le rapport de cote (RC = 0,44, $p < 0,05$) indique que la probabilité d'utiliser criminellement une arme à feu est deux fois plus réduite pour les personnes qui se sont déjà fait battre. En ce qui concerne le port d'armes à feu par les pairs (RC = 5,29, $p < 0,01$), le rapport de cote indique qu'une personne qui fréquente des individus portant des armes à feu a cinq fois plus de chances d'utiliser criminellement une arme à feu.

Le deuxième test est de constater les liens entre les variables indépendantes et la variable médiatrice. Ainsi, les facteurs qui prédisent le port d'armes à feu sont la vente de cocaïne (RC = 2,82, $p < 0,05$), la consommation d'alcool (RC = 2,44, $p < 0,05$), avoir déjà été la cible d'un coup de feu (RC = 3,42, $p < 0,05$) et le port d'armes à feu par les pairs (RC = 4,86, $p < 0,01$). Ainsi, une personne qui est impliquée dans la vente de cocaïne a 2,8 fois plus de chance de porter une arme à feu, un consommateur d'alcool a 2,4 fois plus de chances de porter une arme à feu, quelqu'un qui a déjà été la cible d'un coup de feu a 3,4 fois plus de chances de porter une arme à feu et ceux qui ont des pairs portant une arme à feu sont 4,8 fois plus à risque de porter une arme à feu également.

Ensuite, le troisième test considère le lien entre la variable médiatrice et la variable dépendante. Dans les analyses de régression logistique, le port d'armes à feu ressort considérablement des autres variables en ayant un rapport de cote de 48,58 ($p < 0,01$). Cela signifie que la probabilité de commettre un crime à l'aide d'une arme à feu est près de 50 fois plus grande pour les personnes portant une arme à feu sur eux. Ce résultat n'est pas

surprenant. En effet, la plupart du temps où un délinquant commet un crime à l'aide d'une arme à feu, celle-ci était déjà présente au moment de l'altercation (Kleck et Gertz, 1998). La présence de ces armes à feu s'explique soit parce que les délinquants pensaient qu'elles seraient utiles pour contrôler les victimes potentielles et assurer ainsi le succès du crime, soit parce qu'ils portaient initialement des armes à feu sur eux pour se protéger, mais ont fini par être impliqués dans un crime non planifié (Kleck et Gertz, 1998). Cela peut donc expliquer pourquoi le rapport de cote est aussi élevé pour le port d'armes à feu dans l'explication de l'utilisation criminelle d'armes à feu.

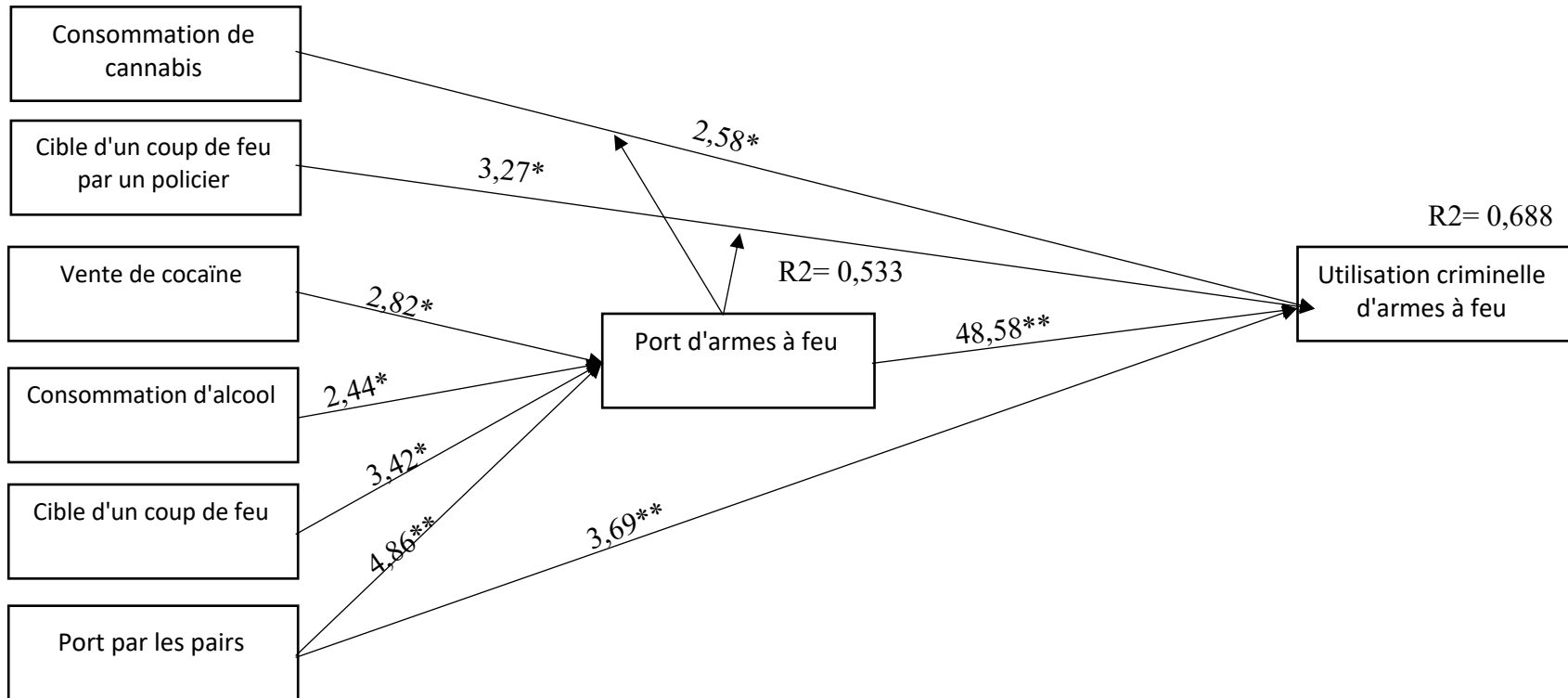
Finalement, le quatrième test est de constater si les liens précédemment établis entre les variables indépendantes et la variable dépendante deviennent nuls lorsque contrôlé par la variable médiatrice. Le troisième modèle illustre ce quatrième test. D'abord, le fait de s'être déjà fait battre était prédicteur de l'utilisation criminelle d'armes à feu dans le premier modèle (RC = 0,44, $p < 0,05$). Or, ce dernier n'est plus un prédicteur statistiquement significatif de l'utilisation criminelle d'armes à feu dans le troisième modèle lorsque le port d'armes à feu agit comme médiateur. Par contre, pour le port d'armes à feu par les pairs qui était un prédicteur de l'utilisation criminelle d'armes à feu dans le premier modèle (RC = 5,29, $p < 0,01$) demeure toujours un prédicteur statistiquement significatif dans le troisième modèle, bien que le rapport de cote soit réduit (RC = 3,69, $p < 0,01$). Puisque le lien ne devient pas nul lorsque le port d'armes à feu est inséré comme variable médiatrice, le port d'armes à feu pourrait n'être qu'un médiateur partiel.

Le test de Sobel (1986) a été calculé pour tester la significativité de l'effet médiateur du port d'armes à feu. Puisqu'il n'est pas nécessaire que les variables indépendantes soient associées statistiquement à la variable dépendante étant donné que l'effet indirect est égal au produit des relations variables indépendantes/variable médiatrice et variable médiatrice/variable dépendante (MacKinnon et al., 2002), les variables statistiquement associées au port d'armes à feu sont incluses dans le test de Sobel. En utilisant les coefficients de régression et les termes d'erreurs, les résultats du test indiquent que l'effet médiateur du port d'armes à feu est statistiquement significatif pour les liens entre le port d'armes à feu par les pairs et l'utilisation criminelle d'armes à feu ($Z = 2,98$, $p < 0,01$), entre la vente de cocaïne et l'utilisation criminelle d'armes à feu ($Z = 2,13$, $p < 0,05$), entre la consommation d'alcool et l'utilisation criminelle d'armes à feu ($Z = 1,99$, $p < 0,05$) et entre le

fait d'avoir déjà été la cible d'un coup de feu et l'utilisation criminelle d'armes à feu ($Z=2,20$, $p<0,05$). Cependant, le test de Sobel (1986) révèle que l'effet médiateur du port d'armes à feu n'est pas statistiquement significatif pour le lien entre le fait de s'être déjà fait battre et l'utilisation criminelle d'armes à feu.

De plus, deux variables deviennent des prédicteurs statistiquement significatifs de l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque contrôlé par le port d'armes à feu : la vente de cannabis ($RC = 2,58$, $p<0,05$) et le risque d'être la cible d'un coup de feu par un policier ($RC = 3,27$, $p<0,05$). Cela signifie que lorsqu'une personne est impliquée dans la vente de cannabis et qu'elle porte une arme à feu, elle a 2,5 fois plus de chances d'utiliser criminellement une arme à feu. Ces statistiques signifient également qu'une personne qui perçoit un risque d'être la cible d'un coup de feu par un policier et qui porte une arme à feu a 3 fois plus de chances d'utiliser criminellement une arme à feu.

Figure 2. Schéma des effets médiateurs et modérateurs du port d'armes à feu.



Note : les coefficients sont les RC. *p<0,05 **p<0,01

D'après les changements des liens entre les facteurs individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque contrôlé par le port d'armes à feu, le schéma 2 ci-dessus a pu être créé. D'abord, les modèles de régression logistique ainsi que le test de Sobel confirment le lien médiateur du port d'armes à feu pour les variables de la vente de cocaïne, de la consommation d'alcool, d'avoir déjà été la cible d'un coup de feu et du port d'armes à feu par les pairs. De ce fait, plusieurs relations entre les variables indépendantes et la variable dépendante sont indirectes, car elles sont médiées par le port d'armes à feu.

Le port d'armes par les pairs est la seule variable qui demeure significative à travers les trois modèles de régression logistique. Cela signifie que le port d'armes à feu par les pairs un prédicteur à la fois du port d'armes à feu et de l'utilisation criminelle d'armes à feu. Son effet sur l'utilisation criminelle d'armes à feu est donc à la fois direct et indirect. Cela peut s'expliquer par le fait que le port d'armes par les pairs offre une arme à proximité lorsqu'un conflit éclate, ce qui augmente les chances de commettre un crime à l'aide d'une arme à feu. Les résultats vont dans le même sens que les écrits antérieurs qui avaient que les individus qui entretiennent des relations avec d'autres individus portant des armes à feu sont plus à risque d'en porter eux aussi (Lizotte et al., 1997, 2000; Simon et al., 1997). De plus, ces résultats tendent à appuyer l'hypothèse comme quoi le cercle social d'un individu où les armes à feu sont omniprésentes est un prédicteur important de la violence commise avec une arme à feu (Butters et al., 2009).

Cependant, le fait que le port d'armes à feu accentue les chances d'utiliser criminellement une arme à feu pour certaines variables indépendantes n'est pas l'effet d'une variable médiatrice. De plus, le port d'armes à feu n'était pas un médiateur du lien entre le fait de s'être déjà fait battre et l'utilisation criminelle d'armes à feu. Il est donc possible que le port d'armes à feu agisse en tant que variable modératrice pour certaines relations entre les variables indépendantes et la variable dépendante. En effet, une variable modératrice est une variable qui agit essentiellement sur la relation entre deux autres variables. Il s'agit d'une variable qui modifie systématiquement la grandeur, l'intensité, le sens et/ou la forme de l'effet de la variable indépendante sur la variable dépendante (Baron et Kenny, 1986). Autrement dit, le lien observé entre les deux variables sera différent en fonction des différents niveaux de la variable modératrice. Ce lien peut devenir plus fort, plus faible ou devenir négatif alors qu'il

était positif sans l'intervention de la variable modératrice (El Akremi et Roussel, 2003). Puisque le port d'armes à feu intensifie le lien entre la consommation de cannabis et l'utilisation criminelle d'armes à feu ainsi que le lien entre le risque perçu d'être la cible d'un coup de feu de la part d'un policier et l'utilisation criminelle d'armes à feu, il est possible qu'il ait un rôle modérateur. Or, il sera nécessaire de poursuivre les démarches analytiques à l'aide de logiciels plus complexes et poussés afin de départager le rôle du port d'armes à feu pour chacun des liens entre les variables indépendantes et l'utilisation criminelle d'armes à feu. Plusieurs liens médiateurs et modérateurs peuvent être simultanément testés grâce aux méthodes d'équations structurelles contrairement aux méthodes classiques de régression et d'analyse de la variance (MacKinnon et al., 2002).

Un consommateur de cannabis a donc 2,58 fois plus de chances d'utiliser criminellement une arme à feu lorsque le port d'armes à feu est inclus. Ce résultat tend à confirmer les hypothèses selon lesquelles les consommateurs de drogues peuvent avoir besoin d'armes à feu afin de commettre des crimes liés aux drogues, tels que se venger contre les trafiquants ou les voler (Lizotte et al., 2000; Tita et al., 2007). En effet, le commerce de la drogue constituerait la principale source de confrontations pouvant mener à de la violence par armes à feu (Tita et al., 2007). De plus, la variable de la consommation de cannabis a été codée de manière à ce que ce soit une grande consommation qui soit évaluée. Ainsi, il est possible de supposer que quelqu'un qui consomme de grandes quantités de cannabis est plus impliqué dans le commerce de la drogue qu'un consommateur occasionnel. Par ailleurs, la relation entre la consommation de cannabis et l'utilisation criminelle d'armes à feu peut faire appel à la perspective situationnelle du crime. Effectivement, un individu ayant une grande consommation de cannabis risque d'être plus souvent en état de consommation qu'un autre individu. Ainsi, son état peut être considéré comme une influence environnementale immédiate sur son comportement. Il serait toutefois intéressant de voir si les individus ayant commis un crime à l'aide d'une arme à feu étaient intoxiqués au moment des faits afin d'avoir une réelle conclusion à cet effet.

Quant au risque perçu d'être la cible d'un coup de feu de la part d'un policier, le risque d'utiliser criminellement une arme à feu est 3 fois plus élevé lorsque le port d'armes à feu est pris en considération. Ce résultat peut soutenir la conclusion selon laquelle les contrevenants s'arment pour se protéger d'autres délinquants et de potentielles victimes armées, mais

également contre les policiers (Morselli, 2002). La présence d'une arme à feu peut ensuite mener à une utilisation préventive de l'arme, particulièrement si l'autre individu possède également une arme à feu, ce qui est le cas pour les policiers (Blumstein, 2002).

Pour la vente de cocaïne, les personnes impliquées dans cette activité criminelle ont 2,8 fois plus de chance de porter une arme à feu. Ce résultat va dans le même sens que la littérature antérieure sur le port d'armes à feu dans un but d'autoprotection. En effet, les personnes impliquées dans la vente de drogues seraient plus susceptibles de porter une arme lors de trafic de drogues dans le but de se protéger contre les vols de drogue ou d'argent (Bennett et Holloway, 2004b; Lizotte et al., 1997; Morselli et al., 2010). Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils ne peuvent pas faire appel à la police lors de différends (Blumstein, 1995). Le lien entre la vente de cocaïne et l'utilisation d'armes à feu serait cependant indirect, dû au rôle médiateur du port d'armes à feu et à son lien fort avec l'utilisation criminelle d'armes à feu.

En ce qui concerne la consommation d'alcool, il est surprenant que celle-ci augmente les chances de porter une arme à feu. Ce résultat peut s'expliquer par le haut taux de consommation d'alcool dans l'échantillon étudié. En effet, la valeur « 1 » de la consommation d'alcool comprend tous ceux qui consomment quelques fois par semaine, tous les jours et plusieurs fois par jour. Les statistiques descriptives révélaient que 46 % de l'échantillon faisait partie de ce groupe de consommateurs d'alcool. De plus, lorsque l'échantillon a été scindé en quatre groupes, les deux groupes ayant déjà porté une arme à feu étaient des consommateurs d'alcool à une proportion de près de 60 %. Il se peut donc que le lien entre la consommation d'alcool et le port d'armes à feu soit dû aux caractéristiques propres à l'échantillon. Il faudra reprendre les mêmes analyses avec un plus grand échantillon afin de constater si le lien est toujours statistiquement significatif.

Pour ce qui est d'avoir déjà été la cible d'un coup de feu, ce type de victimisation augmente à 3,42 la chance de porter une arme à feu. Ce résultat tend à confirmer les études antérieures qui affirment que les individus ayant subi une ou des victimisations criminelles seraient plus craintifs d'être victimes d'un acte criminel à nouveau et par conséquent, plus susceptibles de porter une arme à feu pour se protéger (DeJong, 1997; Felson et Pare, 2010; Kleck et al., 2011; Pare et Korosec, 2014; Warr et Stafford, 1983; Ziegenhagen, 1990). Par contre, les autres types de victimisation n'ont démontré aucun lien avec les variables du port d'armes à feu. Ce résultat est quelque peu différent de l'étude de Barragan et al. (2016) qui

avait découvert que le fait qu'une personne du cercle social d'un individu ait été victime de violence par arme à feu aurait un impact sur la décision d'acquérir une arme à feu (Barragan et al., 2016). Ici, la victimisation vicariante n'est pas liée au port d'armes à feu ni à l'utilisation criminelle d'armes à feu. Quant au fait de s'être déjà fait battre, celui-ci est prédicteur de l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque le port d'armes à feu n'est pas présent dans les analyses. Il est cependant un prédicteur négatif, ce qui signifie que les individus qui se sont déjà fait battre sont 2,29 fois moins à risque d'utiliser criminellement une arme à feu. Ces résultats sont surprenants et ne sont généralement pas rapportés dans les études antérieures. Ces liens statistiquement significatifs sont peut-être dus au taux élevé de victimisation dans l'échantillon à l'étude. En effet, 56 % des répondants se sont déjà fait battre. Ce taux élevé peut donc être considéré comme un facteur prédictif des variables dépendantes alors qu'il ne l'est pas réellement.

Ensuite, l'âge ne prédit pas l'utilisation criminelle d'armes à feu ni le port d'armes à feu lorsqu'elle est analysée dans des régressions logistiques. Elle n'a qu'un lien marginal (RC= -1,03, $p < 0,10$) avec l'utilisation criminelle d'armes à feu dans le premier modèle. Dans la littérature antérieure, la plupart des études ayant un lien significatif entre l'âge et le port d'armes à feu ou l'utilisation criminelle d'armes à feu étudiaient exclusivement des délinquants juvéniles. Il peut donc y avoir un lien significatif seulement chez les mineurs. En effet, plusieurs études mentionnent que ce seraient les jeunes qui seraient les plus susceptibles de porter et d'utiliser une arme à feu (Decker et al., 1997). Puisque les présentes analyses ne considèrent que les adultes, il est possible que ce soit pour cette raison que l'âge ne soit pas un prédicteur du port d'armes à feu ou de l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque les autres variables sont prises en considération. Ceci peut s'expliquer avec l'hypothèse de Blumstein (1995) selon laquelle les individus, en vieillissant, deviennent plus prudents en ce qui concerne l'usage d'armes à feu et, par conséquent, l'utilisation criminelle d'armes à feu diminuerait avec l'âge.

Parmi les variables qui n'étaient pas prédictives du port ou de l'utilisation criminelle d'armes à feu, l'accessibilité spécifique aux armes à feu n'a révélé aucun lien statistiquement significatif. En effet, la connaissance d'une source et la facilité d'accès à une arme à feu ne sont pas des prédicteurs du port d'armes à feu ni de l'utilisation criminelle d'armes à feu. Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que lorsque les armes à feu ne sont pas acquises par le

biais du marché illégal d'armes à feu, la plupart d'entre elles sont obtenues auprès de membres de la famille, auprès d'amis ou sont volées (Cook et Goss, 2014; Cook et al., 2015). Une étude de Morselli (2012) sur les marchés illégaux d'armes à feu auprès de 20 individus détenus et non-détenus ayant participé à une transaction illégale d'armes à feu au Québec rapporte que la plupart des acquisitions d'armes à feu ont été obtenues de façon opportuniste auprès de l'entourage de l'individu. En effet, plus de la moitié (55 %) des acquisitions résultaient d'opportunités. Ce moyen d'acquisition implique que l'acquéreur n'entreprend pas la recherche d'une arme à feu, mais c'est plutôt quelqu'un d'autre qui lui en offre une. Par exemple, des membres de la famille ou des amis qui sont impliqués dans le marché d'armes à feu illégales peuvent facilement offrir une arme à quelqu'un de son réseau social (Morselli, 2012).

En somme, certains auteurs mentionnaient que les facteurs situationnels étaient probablement les éléments les plus importants dans l'explication du crime en comparaison aux autres éléments concernant les prédispositions de l'individu (Sutherland et al., 1995). Les résultats d'analyses de régressions logistiques confirment l'importance de la théorie situationnelle du crime dans l'explication de l'utilisation criminelle d'armes à feu. En effet, le port d'armes à feu, qui peut être considéré comme un élément situationnel du contexte, est précisément l'élément qui module les liens entre les prédispositions individuelles et l'utilisation criminelle d'armes à feu. Ces résultats appuient le principe de la spécificité comportementale qui implique que le comportement criminel pourrait s'appliquer à la plupart des gens en tenant compte des circonstances (Wortley et Mazerolle, 2008). Ainsi, les analyses confirment qu'un événement criminel résulte grandement des éléments criminogènes présents dans l'environnement immédiat. Ces résultats appuient donc également l'étude de Kleck et Gertz (1998) qui révèle que dans les cas où les délinquants commettent un crime violent, les armes à feu étaient déjà sur les lieux ou les délinquants portaient une arme à feu sur eux pour assurer leur protection. Ainsi, l'utilisation criminelle d'armes à feu s'explique d'abord par la présence d'un facteur situationnel criminogène, c'est-à-dire le port d'une arme à feu, qui implique ensuite une utilisation préventive de l'arme, particulièrement si l'autre individu possède également une arme à feu (Blumstein, 2002).

Conclusion

L'objectif de ce mémoire de maîtrise visait à identifier les liens directs et indirects entre les caractéristiques individuelles des délinquants les plus susceptibles d'utiliser criminellement leurs armes à feu lorsque le port d'armes à feu est intégré comme variable médiatrice. Plus spécifiquement, l'objectif était de statuer sur les liens réels et artificiels entre les différents facteurs individuels et l'utilisation criminelle d'armes à feu.

Afin de réaliser le but du mémoire et ainsi conclure que le port d'armes à feu a un effet médiateur sur la relation entre les caractéristiques individuelles et l'utilisation criminelle d'armes à feu, quatre tests devaient être effectués selon Baron et Kenny (1986). D'abord, il fallait montrer que les caractéristiques individuelles étaient reliées de façon significative avec l'utilisation criminelle d'armes à feu. Ensuite, les caractéristiques individuelles devaient également être associées significativement avec le port d'armes à feu. En troisième lieu, le lien entre le port d'armes à feu et l'utilisation criminelle d'armes à feu devait être constaté et, finalement, pour établir l'existence d'une médiation complète, les liens entre les caractéristiques individuelles et l'utilisation criminelle d'armes à feu devaient devenir nuls en contrôlant pour le port d'armes à feu. Sinon, la médiation est partielle.

Des analyses bivariées et multivariées ont été effectuées. Les analyses bivariées ont d'abord servi à connaître les principales relations entre les caractéristiques individuelles et l'utilisation criminelle d'armes à feu ainsi qu'entre les caractéristiques individuelles et le port d'armes à feu. Le lien entre le port d'armes à feu et l'utilisation criminelle d'armes à feu s'est également révélé être très fort. Ensuite, des analyses bivariées partielles ont été réalisées afin d'avoir un aperçu du rôle médiateur du port d'armes à feu et de son impact sur les liens entre les caractéristiques individuelles et l'utilisation criminelle d'armes à feu. Les résultats de ces analyses bivariées démontrent que le port d'armes à feu agit comme variable médiatrice, car tous les liens préalablement établis comme statistiquement associés à l'utilisation criminelle d'armes à feu n'étaient en fait que des liens indirects médiatisés par le port d'armes à feu.

Enfin, des analyses multivariées de régressions logistiques ont été effectuées afin de déterminer les liens réels et artificiels entre les caractéristiques individuelles et l'utilisation criminelle d'armes à feu lorsque contrôlé par le port d'armes à feu. Les résultats révèlent que le port d'armes à feu agit effectivement comme variable médiatrice sur certaines variables indépendantes, mais serait plutôt un modérateur pour d'autres variables indépendantes. En

effet, certaines variables indépendantes voient l'intensité de leurs liens avec l'utilisation criminelle d'armes à feu être modifiée en contrôlant pour le port d'armes à feu.

Le fait que certaines variables indépendantes deviennent un prédicteur de l'utilisation criminelle d'armes à feu seulement lorsque les analyses sont contrôlées par le port d'armes à feu est intéressant. Par exemple, la consommation de cannabis et le risque perçu d'être la cible d'un coup de feu de la part d'un policier ne prédisaient pas le port d'armes à feu ni l'utilisation criminelle d'armes à feu. Ces relations sont devenues statistiquement significatives seulement lorsque le port d'armes à feu est intégré dans les analyses. Ces résultats appuient l'important d'une approche intégrative de la perspective situationnelle et des prédispositions individuelles. En effet, si l'effet du facteur situationnel n'avait pas été examiné, il n'aurait pas été possible de se rendre compte que certains prédicteurs sont significatifs seulement lorsque le port d'armes à feu est présent. Le rôle modérateur du port d'armes à feu sur les relations entre les prédispositions individuelles et l'utilisation criminelle d'armes à feu mérite d'être étudié plus en détail. D'autres variables indépendantes qui ne sont pas incluses dans les actuelles analyses peuvent également être statistiquement associées à l'utilisation criminelle d'armes à feu seulement lorsque les facteurs situationnels sont pris en considération.

Il serait également intéressant de vérifier le rôle modérateur d'autres variables situationnelles que le port d'armes à feu. D'autres effets et d'autres conclusions pourraient ainsi en être tirés et le phénomène de l'utilisation criminelle d'armes à feu serait compris de façon plus juste, ce qui pourrait amener de nouvelles hypothèses dans le débat sur la disponibilité des armes à feu et les crimes violents.

Ce mémoire comporte toutefois quelques limites. D'abord, quelques variables ont été omises. Par exemple, la variable « appartenance à un gang ou une organisation criminelle » n'a pas pu être analysée, car seulement 22 répondants (9,4 %) ont rapporté faire partie d'un gang ou d'une organisation criminelle. Ainsi, le nombre de sujets est trop faible pour avoir une force statistique satisfaisante. Le faible taux d'individus ayant déclaré faire partie d'un gang ou d'une organisation criminelle peut être dû au problème de définition de ces concepts. En effet, il est possible que les individus eux-mêmes ne s'identifient pas au stéréotype d'un gang ou d'une organisation criminelle (Sanders, 1994). D'un autre côté, une personne peut se considérer comme appartenant à un gang sans être membre validé de ce groupe, en raison d'une association avec des membres validés ou d'une implication limitée dans les activités du

gang (Tigri et al., 2016). Ce problème de définition peut donc influencer d'une façon importante le nombre de répondants ayant rapporté être membres d'une telle organisation dans la présente étude. Or, puisque les membres de gang sont généralement plus susceptibles de fréquenter des personnes qui possèdent et portent une arme à feu (Bennett et Holloway, 2004a; Bjerregaard et Lizotte, 1995), la variable d'appartenance à un gang peut être considérée en relation avec la variable du port d'armes à feu par les pairs. En procédant à des statistiques descriptives des répondants faisant partie d'un gang ou d'une organisation criminelle, 19 d'entre eux (86%) voient effectivement leurs pairs porter une arme à feu. Par conséquent, il est possible que la variable du port d'armes par les pairs prenne une plus grande importance statistique étant donné l'omission de la variable de membre de gang.

Puisque la variable de la vente d'héroïne possède très peu d'effectifs pour la valeur « oui » (5,1 %), celle-ci a également été supprimée des analyses. En effet, une mauvaise division des sujets nuit à l'obtention de résultats ayant une bonne force statistique. Les variables de consommation d'héroïne et d'autres drogues n'ont pas été incluses dans les analyses non plus, car elles contiennent trop peu d'individus (10 % ou moins) ayant consommé de telles drogues dans la dernière année.

Ensuite, puisque les données proviennent de questionnaires autorapportés, il est possible que les répondants aient omis ou falsifié certaines informations. En conséquence, les résultats obtenus pourraient être biaisés. Cependant, Morselli et Tremblay (2010), dans leur article sur la validité de la recherche autorapportée avec des délinquants incarcérés, concluent que les questionnaires autorévélés sont une approche valable. Les résultats peuvent alors être considérés comme véridiques pour l'échantillon concerné.

De plus, l'échantillon n'est pas représentatif de la population générale ni de la population délinquante. En effet, les individus à l'étude sont des gens pour la plupart incarcérés qui ont accepté de participer volontairement à l'étude. Ainsi, un ensemble d'individus incarcérés et volontaires ne reflètent pas le milieu criminel réel. Pour la même raison, les résultats ne sont pas généralisables à d'autres contextes ni à d'autres populations que celle du Québec. Réaliser cette étude dans une seule province a le désavantage de limiter la généralisation, mais a l'avantage d'effectuer une étude plus détaillée du port et de l'utilisation d'armes à feu (Cao, Cullen et Link, 1997). En effet, des études à petite échelle couvrant des populations et des zones délinquantes spécifiques peuvent donner plus de détails

sur la nature de l'utilisation des armes à feu chez les délinquants (Bennett et Holloway, 2004b). Enfin, le modèle conceptuel présenté est généralisable et relativement facile à reproduire. D'autres études pourront donc utiliser la même procédure afin de tester d'autres échantillons.

Bibliographie

Alzheimer, I. (2010). An Exploratory Analysis of Guns and Violent Crime in a Cross-National Sample of Cities. *The Southwest Journal of Criminal Justice*, 6(3).

Bailey, S. L., Flewelling, R. L. et Rosenbaum, D. P. (1997). Characteristics of students who bring weapons to school. *Journal of Adolescent Health*, 20(4), 261-270. doi:10.1016/S1054-139X(96)00283-2

Bankston, W. B., Thompson, C. Y., Jenkins, Q. A. et Forsyth, C. J. (1990). The influence of fear of crime, gender, and southern culture on carrying firearms for protection. *The Sociological Quarterly*, 31(2), 287–305.

Barlas, J. et Egan, V. (2006). Weapons carrying in British teenagers: The role of personality, delinquency, sensational interests, and mating effort. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 17(1), 53-72. doi:10.1080/14789940500407692

Baron, R. M. et Kenny, D. A. (1986). The moderator–mediator variable distinction in social psychological research: Conceptual, strategic, and statistical considerations. *Journal of Personality and Social Psychology*, 51(6), 1173-1182. doi:10.1037/0022-3514.51.6.1173

Barragan, M., Sherman, N., Reiter, K. et Tita, G. E. (2016). “Damned if You Do, Damned if You Don’t”: Perceptions of Guns, Safety, and Legitimacy Among Detained Gun Offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 43(1), 140-155. doi:10.1177/0093854815611707

Beautrais, A. L., Joyce, P. R. et Mulder, R. T. (1996). Access to Firearms and the Risk of Suicide: A Case Control Study. *Australian & New Zealand Journal of Psychiatry*, 30(6), 741-748. doi:10.3109/00048679609065040

Bennett, T. et Holloway, K. (2004a). Gang Membership, Drugs and Crime in the UK. *The British Journal of Criminology*, 44(3), 305-323. doi:10.1093/bjc/azh025

Bennett, T. et Holloway, K. (2004b). Possession and Use of Illegal Guns Among Offenders in England and Wales. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 43(3), 237-252. doi:10.1111/j.1468-2311.2004.00325.x

Birkbeck, C. et LaFree, G. (1993). The Situational Analysis of Crime and Deviance. *Annual Review of Sociology*, 19(1), 113-137. doi:10.1146/annurev.so.19.080193.000553

Bjerregaard, B. et Lizotte, A. J. (1995). Gun Ownership and Gang Membership. *The*

Journal of Criminal Law and Criminology (1973-), 86(1), 37. doi:10.2307/1143999

Blais, D. (2012). *Analyse de la mobilité spatio-temporelle des armes à feu volées au Québec* (Mémoire, Université de Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/8956>

Blais, É., Gagné, M.-P. et Linteau, I. (2011). L'effet des lois en matière de contrôle des armes à feu sur les homicides au Canada, 1974–2004. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 53(1), 27-61. doi:10.3138/cjccj.53.1.27

Blumstein, A. (1995). Youth Violence, Guns, and the Illicit-Drug Industry. *The Journal of Criminal Law and Criminology* (1973-), 86(1), 10. doi:10.2307/1143998

Blumstein, A. (2002). Youth, Guns, and Violent Crime. *The Future of Children*, 12(2), 39-53. doi:10.2307/1602737

Boyanowsky, E. O. et Griffiths, C. T. (1982). Weapons and Eye Contact as Instigators or Inhibitors of Aggressive Arousal in Police-Citizen Interaction1. *Journal of Applied Social Psychology*, 12(5), 398-407. doi:10.1111/j.1559-1816.1982.tb00874.x

Brennan, I. R. et Moore, S. C. (2009). Weapons and violence: A review of theory and research. *Aggression and Violent Behavior*, 14(3), 215-225. doi:10.1016/j.avb.2009.03.003

Butters, J. E., Harrison, L., Adlaf, E. et Erickson, P. G. (2009). Weapons related violence among students in Philadelphia and Toronto: The gang connection. *Journal of gang research*, 16(4), 15–34.

Butters, J. E., Sheptycki, J., Brochu, S. et Erickson, P. G. (2011). Guns and Sublethal Violence A Comparative Study of At-Risk Youth in Two Canadian Cities. *International Criminal Justice Review*, 21(4), 402-426. doi:10.1177/1057567711428963

Cao, L., Cullen, F. T. et Link, B. G. (1997). The Social Determinants of Gun Ownership: Self-Protection in an Urban Environment. *Criminology*, 35(4), 629-658. doi:10.1111/j.1745-9125.1997.tb01233.x

Cao, L., Zhang, Y. et He, N. (2008). Carrying weapons to school for protection: An analysis of the 2001 school crime supplement data. *Journal of Criminal Justice*, 36(2), 154-164. doi:10.1016/j.jcrimjus.2008.02.005

Carlson, M., Marcus-Newhall, A. et Miller, N. (1990). Effects of situational aggression cues: A quantitative review. *Journal of Personality and Social Psychology*, 58(4), 622-633. doi:10.1037/0022-3514.58.4.622

Casavant, L. et Jackson, A. G. (2004). *The Benefits of Firearms Ownership*. Ottawa,

Ontario, Canada : Parliamentary Research Branch. Repéré à <https://fr.scribd.com/document/36567916/Benefit-of-Firearms-Report-2004>

Cohen, L. E. et Felson, M. (1979). Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach. *American Sociological Review*, 44(4), 588. doi:10.2307/2094589

Cook, P. J. (1981). The Effect of Gun Availability on Violent Crime Patterns. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 455(1), 63-79. doi:10.1177/000271628145500107

Cook, P. J. (1983). The Influence of Gun Availability on Violent Crime Patterns. *Crime and Justice*, 4, 49-89.

Cook, P. J. (1991). The Technology of Personal Violence. *Crime and Justice*, 14, 1-71. doi:10.1086/449183

Cook, P. J. et Goss, K. A. (2014). *The gun debate: what everyone needs to know*. Oxford : Oxford University Press. Repéré à <http://lib.myilibrary.com?id=587460>

Cook, P. J. et Ludwig, J. (2006). The social costs of gun ownership. *Journal of Public Economics*, 90(1-2), 379-391. doi:10.1016/j.jpubeco.2005.02.003

Cook, P. J., Ludwig, J., Venkatesh, S. et Braga, A. A. (2007). Underground Gun Markets. *The Economic Journal*, 117(524), F588-F618. doi:10.1111/j.1468-0297.2007.02098.x

Cook, P. J., Molliconi, S. et Cole, T. B. (1995). Regulating Gun Markets. *The Journal of Criminal Law and Criminology (1973-)*, 86(1), 59-92. doi:10.2307/1144000

Cook, P. J., Parker, S. T. et Pollack, H. A. (2015). Sources of guns to dangerous people: What we learn by asking them. *Preventive Medicine*, 79(Supplement C), 28-36. doi:10.1016/j.ypmed.2015.04.021

Cotter, A. (2014a). Homicide in Canada, 2013. *Juristat: Canadian Centre for Justice Statistics*, 1.

Cotter, A. (2014b). Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2012. *Juristat*, 34(1). Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2014001/article/11925-fra.htm>

Cotter, A. (2018). Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2016, (85), 18.

Cummings, P., Koepsell, T. D., Grossman, D. C., Savarino, J. et Thompson, R. S. (1997). The association between the purchase of a handgun and homicide or suicide. *American Journal of Public Health*, 87(6), 974-978.

Dahlberg, L. L., Ikeda, R. M. et Kresnow, M. (2004). Guns in the Home and Risk of a

Violent Death in the Home: Findings from a National Study. *American Journal of Epidemiology*, 160(10), 929-936. doi:10.1093/aje/kwh309

Dandurand, Y. (1998). *Armes à feu, décès accidentels, suicides et crimes violents : recherche bibliographique concernant surtout le Canada* (n° WD1998-4f). Centre canadien des armes à feu. Repéré à http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/sjp-jsp/dt98_4-wd98_4/tdm-toc.html

David, J.-D. (2017). L'homicide au Canada, 2016. *Juristat*, 85-002-X. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2017001/article/54879-fra.htm>

Decker, S. H., Katz, C. M. et Webb, V. J. (2008). Understanding the Black Box of Gang Organization: Implications for Involvement in Violent Crime, Drug Sales, and Violent Victimization. *Crime & Delinquency*, 54(1), 153-172. doi:10.1177/0011128706296664

Decker, S. H., Pennell, S. et Caldwell, A. (1996). *Arrestees and Guns: Monitoring the Illegal Firearms Market* (Final Report). Washington, District of Columbia : National Institute of Justice, US Department of Justice. Repéré à <https://www.ncjrs.gov/App/abstractdb/AbstractDBDetails.aspx?id=163497>

Decker, S. H., Pennell, S. et Caldwell, A. (1997). Illegal firearms: Access and use by arrestees. Research in Brief, National Institute of Justice, U.S. Department of Justice, Washington, DC.

DeJong, C. (1997). Differential indicators of defensive weapon ownership: a comparison by gender. Publications received. *Journal of Criminal Justice*, 25(6), 517-526. doi:10.1016/S0047-2352(97)00036-6

Dimock, M., Doherty, C. et Christian, L. (2013). Why Own a Gun? Protection Is Now Top Reason. *Change*.

DuRant, R. H., Krowchuk, D. P., Kreiter, S., Sinal, S. H. et Woods, C. R. (1999). Weapon Carrying on School Property Among Middle School Students. *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*, 153(1), 21-26. doi:10.1001/archpedi.153.1.21

El Akremi, A. et Roussel, P. (2003). Analyse des variables modératrices et médiatrices par les méthodes d'équations structurelles: applications en GRH, 34.

Erickson, P. G. et Butters, J. E. (2006). *Les jeunes, les armes et la violence à Toronto et à Montréal* (p. 62). Sécurité publique et Protection civile Canada. Repéré à <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/archive-yth-wpns-vlnc-2006-fr.aspx>

Farrar, D. E. et Glauber, R. R. (1967). Multicollinearity in Regression Analysis: The

Problem Revisited. *The Review of Economics and Statistics*, 49(1), 92-107. doi:10.2307/1937887

Felson, M. (1987). Routine Activities and Crime Prevention in the Developing Metropolis. *Criminology*, 25, 911-932.

Felson, M. et Cohen, L. E. (1980). Human Ecology and Crime: A Routine Activity Approach. *Human Ecology*, 8(4), 389-406.

Felson, R. B. et Bonkiewicz, L. (2013). Guns and Trafficking in Crack-Cocaine and Other Drug Markets. *Crime & Delinquency*, 59(3), 319-343. doi:10.1177/0011128711398023

Felson, R. B. et Pare, P.-P. (2010). Firearms and fisticuffs: Region, race, and adversary effects on homicide and assault. *Social Science Research*, 39(2), 272-284. doi:10.1016/j.ssresearch.2009.07.004

Hales, G., Lewis, C. et Silverstone, D. (2006). *Gun crime: the market in and use of illegal firearms*. Home Office London.

Hepburn, L. M. et Hemenway, D. (2004). Firearm availability and homicide: A review of the literature. *Aggression and Violent Behavior*, 9(4), 417-440. doi:10.1016/S1359-1789(03)00044-2

Hoskin, A. W. (2001). Armed Americans: The impact of firearm availability on national homicide rates. *Justice Quarterly*, 18(3), 569-592.

Huebner, B. M., Martin, K., Jr, R. K. M., Pyrooz, D. et Decker, S. H. (2016). Dangerous Places: Gang Members and Neighborhood Levels of Gun Assault. *Justice Quarterly*, 33(5), 836-862. doi:10.1080/07418825.2014.984751

Jones, E. E. et Harris, V. A. (1967). The attribution of attitudes. *Journal of Experimental Social Psychology*, 3(1), 1-24. doi:10.1016/0022-1031(67)90034-0

Kacanek, D. et Hemenway, D. (2006). Gun Carrying and Drug Selling Among Young Incarcerated Men and Women. *Journal of Urban Health*, 83(2), 266. doi:10.1007/s11524-005-9022-5

Kates, D. B. et Mauser, G. A. (2006). Would Banning Firearms Reduce Murder and Suicide? A Review of International Evidence. *A Review of International Evidence (May 2006)*. Repéré à <http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract-id=998893>

Kellermann, A. L., Rivara, F. P., Rushforth, N. B., Banton, J. G., Reay, D. T., Francisco, J. T., ... Somes, G. (1993). Gun Ownership as a Risk Factor for Homicide in the Home. *New England Journal of Medicine*, 329(15), 1084-1091.

doi:10.1056/NEJM199310073291506

Kellermann, A. L., Rivara, F. P., Somes, G., Reay, D. T., Francisco, J., Banton, J. G., ... Hackman, B. B. (1992). Suicide in the Home in Relation to Gun Ownership. *New England Journal of Medicine*, 327(7), 467-472. doi:10.1056/NEJM199208133270705

Killias, M. (1993). International correlations between gun ownership and rates of homicide and suicide. *CMAJ: Canadian Medical Association Journal*, 148(10), 1721-1725.

Kleck, G. (1997). *Targeting Guns: Firearms and Their Control*. Transaction Publishers.

Kleck, G. (2004). Measures of gun ownership levels for macro-level crime and violence research. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 41(1), 3-36.

Kleck, G. et DeLone, M. A. (1993). Victim resistance and offender weapon effects in robbery. *Journal of Quantitative Criminology*, 9(1), 55-81.

Kleck, G. et Gertz, M. (1995). Armed Resistance to Crime: The Prevalence and Nature of Self-Defense with a Gun Guns and Violence Symposium. *Journal of Criminal Law and Criminology*, 86, 150-187.

Kleck, G. et Gertz, M. (1998). Carrying guns for protection: results from the National Self-Defense Survey. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 35(2), 193-224.

Kleck, G., Kovandzic, T. et Bellows, J. (2016). Does Gun Control Reduce Violent Crime? *Criminal Justice Review*, 41(4), 488-513. doi:10.1177/0734016816670457

Kleck, G., Kovandzic, T., Saber, M. et Hauser, W. (2011). The effect of perceived risk and victimization on plans to purchase a gun for self-protection. *Journal of Criminal Justice*, 39(4), 312-319. doi:10.1016/j.jcrimjus.2011.03.002

Kleck, G., Kovandzic, T. V. et Schaffer, M. E. (2005). *Gun Prevalence, Homicide Rates and Causality: A GMM Approach to Endogeneity Bias* (SSRN Scholarly Paper n° ID 878132). Rochester, NY : Social Science Research Network. Repéré à <https://papers.ssrn.com/abstract=878132>

Kleck, G. et McElrath, K. (1991). The Effects of Weaponry on Human Violence. *Social Forces*, 69(3), 669-692. doi:10.1093/sf/69.3.669

Kleck, G. et Patterson, E. B. (1993). The impact of gun control and gun ownership levels on violence rates. *Journal of Quantitative Criminology*, 9(3), 249-287. doi:10.1007/BF01064462

Koper, C. S. (2014). Crime Gun Risk Factors: Buyer, Seller, Firearm, and Transaction

Characteristics Associated with Gun Trafficking and Criminal Gun Use. *Journal of Quantitative Criminology*, 30(2), 285-315. doi:10.1007/s10940-013-9204-3

Lester, D. (2001). Gun Availability and Use of Guns for Murder and Suicide in Canada. *Psychological Reports*, 89(3), 624-624. doi:10.2466/pr0.2001.89.3.624

Linteau, I. et Blais, É. (2012). L'effet de la Loi C-68 sur les homicides au Québec : une analyse des bornes extrêmes. *Criminologie*, 45(2), 219-248. doi:10.7202/1013726ar

Lizotte, A. J. et Bordua, D. J. (1980). Firearms ownership for sport and protection: Two divergent models. *American Sociological Review*, 229-244.

Lizotte, A. J., Howard, G. J., Krohn, M. D. et Thronberry, T. P. (1997). Patterns of illegal gun carrying among young urban males. *Valparaiso University Law Review*, 31(2), 375-393.

Lizotte, A. J., Krohn, M. D., Howell, J. C., Tobin, K. et Howard, G. J. (2000). Factors Influencing Gun Carrying Among Young Urban Males Over the Adolescent-Young Adult Life Course*. *Criminology*, 38(3), 811-834. doi:10.1111/j.1745-9125.2000.tb00907.x

Lott, J. R. (2010). *More guns, less crime: understanding crime and gun-control laws* (3rd ed). Chicago : The University of Chicago Press.

MacKinnon, D. P., Lockwood, C. M., Hoffman, J. M., West, S. G. et Sheets, V. (2002). A comparison of methods to test mediation and other intervening variable effects. *Psychological Methods*, 7(1), 83. doi:10.1037/1082-989X.7.1.83

Mauser, G. A. (1996). Armed self-defense: The Canadian case. *Journal of Criminal Justice*, 24(5), 393-406. doi:10.1016/0047-2352(96)00026-8

Mauser, G. A. (2015). Do Triggers Pull Fingers? *The Mackenzie Institute*.

McDowall, D. (1995). Firearms and Self-Defense. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 539(1), 130-140. doi:10.1177/0002716295539001010

Melde, C., Esbensen, F.-A. et Taylor, T. J. (2009). 'May Piece Be with You': A Typological Examination of the Fear and Victimization Hypothesis of Adolescent Weapon Carrying. *Justice Quarterly*, 26(2), 348-376. doi:10.1080/07418820802290488

Mischel, W. (1969). Continuity and change in personality. *American Psychologist*, 24(11), 1012-1018. doi:10.1037/h0028886

Morselli, C. (2002). The Relational Dynamics of Illegal Firearm Transactions. *Canadian Journal of Criminology*, 44, 255-276.

Morselli, C., Petit, S., Turcotte, M. et Gagnon, C. (2010). *Modes d'acquisition sur le marché des armes à feu illégales*. Division des armes à feu et de la politique opérationnelle, Sécurité publique Canada. Repéré à <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/archive-dntfng-llgl-frrms-2010/index-fr.aspx#archived>

Ouimet, M. et Montmagny-Grenier, C. (2014). "Homicide and Violence—International and Cross-National Research": The Construct Validity of the Results Generated by the World Homicide Survey. *International Criminal Justice Review*, 24(3), 222-234. doi:10.1177/1057567714548452

Pare, P.-P. et Korosec, L. (2014). Regional Variations in Self-Protection in Canada. *Violence and Victims*, 29(5), 828-842. doi:10.1891/0886-6708.VV-D-12-00110

Phillips, S. et Maume, M. O. (2007). Have Gun Will Shoot?: Weapon Instrumentality, Intent, and the Violent Escalation of Conflict. *Homicide Studies*, 11(4), 272-294. doi:10.1177/1088767907306507

Ross, L. (1977). The Intuitive Psychologist And His Shortcomings: Distortions in the Attribution Process. Dans L. Berkowitz (dir.), *Advances in Experimental Social Psychology* (vol. 10, p. 173-220). Academic Press. doi:10.1016/S0065-2601(08)60357-3

Sanders, W. B. (1994). Gangbans and Drive-bys: Grounded Culture and Juvenile Gang Violence. *Transaction Publishers*. Repéré à <https://www.ncjrs.gov/app/abstractdb/AbstractDBDetails.aspx?id=148415>

Sheley, J. F. (1994). Drug Activity and Firearms Possession and Use by Juveniles. *Journal of Drug Issues*, 24(3), 363-382. doi:10.1177/002204269402400301

Sheley, J. F. et Wright, J. D. (1993). *Gun acquisition and possession in selected juvenile samples*. US Department of Justice, Office of Justice Programs, National Institute of Justice Washington, DC.

Sheley, J. F. et Wright, J. D. (1995). *In the Line of Fire: Youths, Guns, and Violence in Urban America*. Transaction Publishers.

Simon, T. R., Dent, C. W. et Sussman, S. (1997). Vulnerability to Victimization, Concurrent Problem Behaviors, and Peer Influence as Predictors of In-School Weapon Carrying Among High School Students. *Violence and Victims*, 12(3), 277-289.

Smith, M. D. (1996). Sources of firearm acquisition among a sample of inner-city youths: Research results and policy implications. *Journal of Criminal Justice*, 24(4), 361-367.

doi:10.1016/0047-2352(96)00019-0

Sobel, M. E. (1982). Asymptotic Confidence Intervals for Indirect Effects in Structural Equation Models. *Sociological Methodology*, 13, 290-312. doi:10.2307/270723

Southwick, L. J. (1997). Do guns cause crime? Does crime cause guns? A granger test. *Atlantic Economic Journal*, 25(3), 256-273. doi:10.1007/BF02298408

Southwick, L. J. (2000). Self-defense with guns: The consequences. *Journal of Criminal Justice*, 28(5), 351-370. doi:10.1016/S0047-2352(00)00051-9

Sutherland, E. H. (1992). *Principles of criminology* (11th ed.). Dix Hills, N.Y. : General Hall.

Sutherland, E. H., Cressey, D. R. et Luckenbill, D. (1995). The theory of differential association. *Deviance: A symbolic interactionist approach*, 64–68.

Thornberry, T. P., Krohn, M. D., Lizotte, A. J., Smith, C. A. et Tobin, K. (2003a). *Gangs and Delinquency in Developmental Perspective* (Cambridge: Cambridge University Press). Cambridge. Repéré à <http://lib.myilibrary.com/Open.aspx?id=41986>

Thornberry, T. P., Krohn, M., Lizotte, A. J., Smith, C. A. et Tobin, K. (2003b). *Gangs and Delinquency in Development Perspective*. doi:10.1017/CBO9780511499517

Tigri, H. B., Reid, S., Turner, M. G. et Devinney, J. M. (2016). Investigating the Relationship Between Gang Membership and Carrying a Firearm: Results from a National Sample. *American Journal of Criminal Justice*, 41(2), 168-184. doi:10.1007/s12103-015-9297-3

Tita, G. E., Troshynski, E. et Graves, M. (2007). *Stratégie de réduction de la violence armée: le rôle des gangs, de la drogue et de l'accessibilité des armes à feu*. Centre national de prévention du crime. Repéré à <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/rdcng-gn-vlnc/index-fra.aspx>

United Nations. (2014). *Global Study on Homicide 2013 trends, contexts, data*. New York : United Nations Publications. Repéré à https://www.unodc.org/documents/gsh/pdfs/2014_GLOBAL_HOMICIDE_BOOK_web.pdf

Wallace, L. N. (2017). Armed Kids, Armed Adults? Weapon Carrying From Adolescence to Adulthood. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 15(1), 84-98. doi:10.1177/1541204015585363

Warr, M. et Stafford, M. (1983). Fear of Victimization-A Look at the Proximate Causes. Repéré à <https://www.ncjrs.gov/App/Publications/abstract.aspx?ID=89206>

Watkins, A. M., Huebner, B. M. et Decker, S. H. (2008). Patterns of Gun Acquisition, Carrying, and Use Among Juvenile and Adult Arrestees: Evidence from a High-Crime City. *Justice Quarterly*, 25(4), 674-700. doi:10.1080/07418820801930118

Watkins, A. M. et Moule, R. K. (2014). Older, Wiser, and a Bit More Badass? Exploring Differences in Juvenile and Adult Gang Members' Gang-Related Attitudes and Behaviors. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 12(2), 121-136. doi:10.1177/1541204013485607

Wells, W. et Horney, J. (2002). Weapon Effects and Individual Intent to Do Harm: Influences on the Escalation of Violence*. *Criminology*, 40(2), 265-296. doi:10.1111/j.1745-9125.2002.tb00957.x

Wells, W., Katz, C. M. et Kim, J. (2010). Firearm possession among arrestees in Trinidad and Tobago. *Injury Prevention*, 16(5), 337-342. doi:10.1136/ip.2009.025122

Wiebe, D. J. (2003). Homicide and suicide risks associated with firearms in the home: A national case-control study. *Annals of Emergency Medicine*, 41(6), 771-782. doi:10.1067/mem.2003.187

Wikström, P.-O. H. (2006). Individuals, settings, and acts of crime: Situational mechanisms and the explanation of crime. *The explanation of crime: Context, mechanisms and development*, 61-107.

Williams, S. S., Mulhall, P. F., Reis, J. S. et De Ville, J. O. (2002). Adolescents carrying handguns and taking them to school: psychosocial correlates among public school students in Illinois. *Journal of Adolescence*, 25(5), 551-567. doi:10.1006/jado.2002.0499

Wolfgang, M. E. (1958). *Patterns in criminal homicide*. Oxford, England : Univer. Pennsylvania Press.

Wortley, R. (2001). A Classification of Techniques for Controlling Situational Precipitators of Crime. *Security Journal*, 14(4), 63-82. doi:10.1057/palgrave.sj.8340098

Wortley, R. (2002). *Situational Prison Control: Crime Prevention in Correctional Institutions*. Cambridge : Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511489365

Wortley, R. et Mazerolle, L. G. (dir.). (2008). *Environmental criminology and crime analysis*. Cullompton, UK ; Portland, Or : Willan.

Wright, J. D. et Rossi, P. H. (1986). *Armed and Considered Dangerous: A Survey of Felons and Their Firearms*. Transaction Publishers.

Wright, J. D., Rossi, P. H. et Daly, K. (1983). *Under the Gun: Weapons, Crime, and*

Violence in America. Transaction Publishers.

Ziegenhagen, E. A. (1990). Citizen Recourse To Self Protection: Structural, Attitudinal And Experiential Factors. *Criminal Justice Policy Review*, 4(2), 91-104. doi:10.1177/088740349000400201

Zimring, F. E. (1968). Is Gun Control Likely to Reduce Violent Killings? *The University of Chicago Law Review*, 35(4), 721. doi:10.2307/1598883

Zimring, F. E. (1972). The Medium Is the Message: Firearm Caliber as a Determinant of Death from Assault. *The Journal of Legal Studies*, 1(1), 97-123.